Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2179(INI)

5.3.2026

AMENDEMENTS
196 - 633

Projet de rapport
Hannah Neumann
(PE778.365v01-00)

Lutte contre la répression transnationale – Vers une stratégie de l'Union pour protéger la souveraineté et les valeurs démocratiques de l'Europe
(2025/2179(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 196
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Établir une compréhension européenne commune de la répression transnationale	***supprimé***

Or. en

Amendement 197
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Établir une compréhension ***européenne*** commune ***de*** la répression transnationale	Établir une compréhension commune ***entre les États membres sur*** la répression transnationale

Or. en

Amendement 198
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Sous-titre 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Cibler les régimes et les États responsables de la répression transnationale sur le territoire européen

Or. en

Amendement 199

Cristian Terheş

Proposition de résolution
Sous-titre 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Le cas particulier de la répression transnationale russe

Or. en

Amendement 200
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Sous-titre 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Établir une compréhension européenne commune de la répression transnationale

Or. en

Amendement 201
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-1. rappelle que la pratique de la répression transnationale par le Kremlin a de profondes racines historiques, s'étendant depuis l'ère tsariste jusqu'à nos jours, en passant par la période soviétique; indique que les services de renseignement russes considèrent depuis longtemps l'émigration politique comme une menace stratégique, et élaborent des méthodes sophistiquées pour surveiller, manipuler et neutraliser les mouvements d'opposition à l'étranger, y compris des

opérations sous faux drapeau telles que l'opération soviétique «Trust» des années 1920, qui visait à attirer les émigrés politiques pour qu'ils passent sous contrôle soviétique[10 bis];

10 bis

https://jamestown.substack.com/p/the-trust-lives-moscow-uses-early

Or. en

Amendement 202
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-1. estime que la répression transnationale est une menace pour la démocratie; s'inquiète de l'augmentation des cas de répression transnationale signalés; est d'avis qu'ils sont également le fait d'une meilleure détection;

Or. en

Amendement 203
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe -1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-1 bis. observe que, si la Russie ne vise généralement pas la conversion religieuse à l'étranger comme le font certains régimes théocratiques, elle s'est engagée dans une répression contre les acteurs religieux indépendants, notamment les dirigeants évangéliques ukrainiens, les

pasteurs protestants, les prêtres gréco-catholiques et le clergé orthodoxe non aligné, en particulier en Crimée occupée et dans l'est de l'Ukraine; observe également qu'ont été signalées des campagnes de pression contre des militants religieux en exil ainsi que l'utilisation du qualificatif «extrémistes» pour restreindre et délégitimer les communautés religieuses indépendantes;

Or. en

Amendement 204
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe -1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-1 bis. rappelle les nombreuses méthodes de répression transnationale, telles que les assassinats ciblés, les enlèvements, la violence, le harcèlement et les retours forcés, les disparitions et les expulsions, ou encore la persécution juridique; est de plus en plus préoccupé par l'utilisation abusive d'instruments juridiques tels que les services consulaires, les procédures d'extradition, les arrestations ou l'utilisation abusive des notices rouges Interpol, ainsi que par les accusations de terrorisme ou d'atteinte à la sécurité de l'État;

Or. en

Amendement 205
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe -1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-1 ter. met en avant les multiples exemples avérés qui démontrent que la Fédération de Russie a utilisé ses services de renseignement, notamment le Service fédéral de sécurité (FSB), successeur du KGB, et le Service de renseignement de l'armée (GRU), en coordination avec des structures affiliées à l'Église orthodoxe russe, en particulier le patriarcat de Moscou, pour mener des activités équivalant à une répression transnationale, y compris la surveillance, le recrutement, les opérations d'influence et d'autres tactiques hybrides visant les dissidents, les personnalités de l'opposition en exil et les diasporas à l'étranger[1 bis]; souligne que l'imbrication historique entre les services de sécurité de l'État soviétique et la hiérarchie de l'Église orthodoxe russe, y compris les cas attestés de coopération du clergé avec le KGB pendant la période soviétique, a évolué sous la présidence de Vladimir Poutine vers un nouvel alignement entre le pouvoir de l'État et les structures ecclésiastiques, l'Église servant d'instrument de «soft power», d'influence idéologique et de projection du discours dans le cadre du concept dit «Russkiy Mir» (Monde russe); précise également que ce cadre a permis l'instrumentalisation des réseaux religieux et de la diplomatie ecclésiastique afin de promouvoir des objectifs géopolitiques, justifier l'ingérence extérieure et renforcer l'influence dans les régions voisines, en particulier dans les Balkans occidentaux, en Europe de l'Est, dans le Caucase du Sud et dans certains États membres de l'Union ainsi que dans les diasporas;
	[1 bis] https://www.foreignaffairs.com/ukraine/putins-useful-priests-russia-church-influence-campaign;

https://lansinginstitute.org/2025/12/02/orthodoxy-as-cover-russias-intelligence-operations-through-church-structures-in-northern-europe/; https://cepa.org/article/praying-for-putin-spies-in-cassocks-threaten-the-west/.

Or. en

Amendement 206
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que ***la*** répression transnationale ***constitue*** une violation grave des droits de l'homme, une forme d'ingérence étrangère et, dans certains cas, un type de menace hybride, qui porte atteinte à la gouvernance démocratique, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité des États d'accueil;	1. estime que ***certains actes de*** répression transnationale ***peuvent constituer*** une violation grave des droits de l'homme, une forme d'ingérence étrangère et, dans certains cas, un type de menace hybride, qui porte atteinte à la gouvernance démocratique, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité des États d'accueil; ***souligne que toute évaluation et toute réaction à de tels actes doivent respecter pleinement la responsabilité première des États membres en matière de sauvegarde de la sécurité nationale et de maintien de l'ordre public, conformément à l'article 4, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne et à l'article 72 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;***

Or. en

Amendement 207
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la répression transnationale constitue une violation grave des droits de l'homme, une forme d'ingérence étrangère et, dans certains cas, un type de menace hybride, qui porte atteinte à la gouvernance démocratique, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité des États d'accueil;	1. estime que la répression transnationale constitue une violation grave des droits de l'homme, une forme d'ingérence étrangère et, dans certains cas, un type de menace hybride, qui porte atteinte à la gouvernance démocratique, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité des États d'accueil***, ce qui nécessite une approche résolue, coordonnée et globale de la lutte contre la répression transnationale***;

Or. pl

Amendement 208
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la répression transnationale constitue une violation grave des droits de l'homme, une forme d'ingérence étrangère ***et, dans certains cas, un type de menace hybride***, qui porte atteinte à la gouvernance démocratique, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité des États d'accueil;	1. estime que la répression transnationale constitue une violation grave des droits de l'homme, une forme d'ingérence étrangère, qui porte atteinte à la gouvernance démocratique, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité des États d'accueil;

Or. en

Amendement 209
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la répression transnationale constitue une violation grave des droits de l'homme, une forme d'ingérence étrangère et, dans certains cas, un type de menace hybride, qui porte atteinte à la gouvernance démocratique, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité des États d'accueil;	1. estime que la répression transnationale constitue une violation grave ***et de plus en plus fréquente*** des droits de l'homme, une forme d'ingérence étrangère et, dans certains cas, un type de menace hybride, qui porte atteinte à la gouvernance démocratique, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité des États d'accueil;

Or. en

Amendement 210
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la répression transnationale constitue une violation grave des droits de l'homme, une forme d'ingérence étrangère et, dans certains cas, un type de menace hybride, qui porte atteinte à la gouvernance ***démocratique***, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité des États d'accueil;	1. estime que la répression transnationale constitue une violation grave des droits de l'homme, une forme d'ingérence étrangère et, dans certains cas, un type de menace hybride, qui porte atteinte à la gouvernance, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité des États d'accueil;

Or. en

Amendement 211
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la répression transnationale constitue une violation grave des droits de l'homme, une forme	1. estime que la répression transnationale constitue une violation grave des droits de l'homme, une forme

d'ingérence étrangère ***et, dans certains cas, un type de menace hybride, qui porte atteinte à la gouvernance démocratique, à l'état de droit, aux droits fondamentaux ainsi qu'à la souveraineté et à*** la sécurité ***des*** États ***d'accueil***;	d'ingérence étrangère***; rappelle que la protection des personnes sur le territoire des États membres et la garantie de*** la sécurité ***intérieure incombent en premier lieu aux*** États ***membres***;

Or. en

Amendement 212
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne qu'envisager la répression transnationale avant tout comme un problème de sécurité ou d'ingérence étrangère risque d'en occulter les autres dimensions, de limiter les réponses efficaces et de laisser les personnes et les communautés qui en sont victimes insuffisamment protégées; constate avec inquiétude que la tendance de l'Union et des États membres à se concentrer sur les implications directes en matière de sécurité nationale a conduit à négliger l'incidence de la répression transnationale sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 213
Thijs Reuten, Marta Temido

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. invite la Commission et les États membres à admettre que la répression

transnationale constitue une pratique inacceptable et illégale, souvent exercée par des régimes autoritaires, et à s'engager à adopter une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de répression transnationale sur le territoire de l'Union;

Or. en

Amendement 214
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport;	***supprimé***

Or. en

Amendement 215
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport;	2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport; ***demande à la Commission et aux États membres d'élaborer une définition commune et juridiquement claire de la répression transnationale et de l'inclure dans le droit de l'Union sous la forme d'une directive;***

préconise la création d'un centre de coordination permanent au niveau de l'Union dans le cadre de la structure du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), en étroite coopération avec Europol et Eurojust; invite les États membres à garantir un échange d'informations systématique et des mécanismes communs d'évaluation des risques; demande au Conseil d'introduire un modèle de réponse diplomatique graduée, comprenant des sanctions ciblées dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 216
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport;	2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport ***et à faire en sorte que cette définition reste conforme à celle proposée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et d'autres mécanismes des Nations unies, et à la modifier s'il y a lieu***; ***demande à la Commission, au Conseil et au SEAE d'intégrer systématiquement cette définition dans les politiques et instruments de l'Union, y compris dans l'action extérieure, la justice et les affaires intérieures, la migration et l'asile, la politique numérique, la réglementation financière et les cadres de sanctions, afin d'éviter que les cadres juridiques et administratifs***

de l'Union ne soient détournés à des fins répressives;

Or. en

Amendement 217
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport;	2. ***relève que la répression transnationale constitue une atteinte directe à la souveraineté des États d'accueil et à leur capacité à assurer la protection des personnes résidant sur leur territoire; souligne qu'il faut aborder ce phénomène de manière coordonnée;*** invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport;

Or. en

Amendement 218
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite ***la Commission, le Conseil et*** les États membres ***à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport***;	2. invite les États membres***, dans le plein respect de leurs traditions constitutionnelles et de leurs systèmes de droit pénal, à élaborer et à appliquer des critères objectifs, transparents et révisables pour détecter les actes de répression transnationale; invite le Conseil à faciliter les échanges volontaires de bonnes pratiques, sans***

préjudice des compétences nationales;

Or. en

Amendement 219
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite ***la Commission, le Conseil et*** les États membres ***à adopter une*** définition européenne ***commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport***;	2. invite les États membres ***à procéder, sur une base volontaire, à un échange de vues sur leurs évaluations de la répression transnationale et les réponses qu'ils y apportent sur le plan national; rejette la mise en place d'une*** définition européenne ***juridiquement contraignante qui pourrait étendre les compétences de l'Union en matière pénale***;

Or. en

Amendement 220
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport;	2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport ***et presse les États membres d'ériger la répression transnationale en infraction dans leur législation nationale***;

Or. en

Amendement 221
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport;	2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport ***et dans les précédents rapports du Parlement***;

Or. en

Amendement 222
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale***, sur la base de la définition figurant dans le présent rapport***;	2. invite la Commission, le Conseil et les États membres à adopter une définition européenne commune de la répression transnationale;

Or. en

Amendement 223
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que la définition de la répression transnationale doit être précise et strictement adaptée, en se concentrant

sur les actes coercitifs tels que la violence, l'intimidation, la surveillance, le harcèlement juridique ou le rapatriement forcé, et qu'elle ne doit pas englober la défense des intérêts politiques légitimes, l'engagement diplomatique ni le débat public international;

Or. en

Amendement 224
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. estime que l'absence d'une définition claire de la répression transnationale contribue à la sous-déclaration, limite l'efficacité des réponses politiques et entrave l'utilisation d'outils pour garantir l'établissement des responsabilités, y compris de mécanismes de sanction;

Or. en

Amendement 225
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que toute qualification d'un comportement en tant que répression transnationale et toute sanction prise en conséquence doivent être soumises à un contrôle judiciaire indépendant et à des recours effectifs;

Or. en

Amendement 226
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger ***qui sont des ressortissants de l'un de ces États***, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes***, au moyen d'un large éventail de méthodes physiques ou par le détournement stratégique d'instruments juridiques ainsi que par des méthodes non physiques***;

Or. en

Amendement 227
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence***, en assassinant, en enlevant*** ou en contraignant des personnes

l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	ou des groupes établis à l'étranger***, leurs réseaux de soutien ainsi que les membres de leur famille***, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes ***en utilisant des moyens physiques et numériques***;
	Or. en

Amendement 228
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme ***la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre*** des actes délibérés ou ***proférer*** des menaces ***en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes***;	3. définit la répression transnationale comme des actes délibérés ou des menaces ***commis ou dirigés par un État, ou son mandataire, visant à dissuader, réduire au silence ou punir des propos dissidents, critiques ou défendant les droits de l'homme, exprimés à son encontre depuis l'extérieur de son territoire[1]***;
	[1] Source: Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), Transnational Repression (Civic Space Brief), 18 juin 2025.
	Or. en

Amendement 229
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, ***des entités affiliées à un État ou sous***

autoritaires ***et leurs mandataires***, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	***l'influence ou la contrainte d'un État,*** y compris des régimes répressifs ou autoritaires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;

Or. en

Amendement 230
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue ***de défendre et*** de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence***, en contrôlant*** ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes***, en violation des droits fondamentaux***;

Or. en

Amendement 231
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*

3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires ***et*** leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires***,*** leurs mandataires ***ou des entités à leur service***, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;

Or. en

Amendement 232
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des ***États***, y compris des régimes ***répressifs ou*** autoritaires ***et*** leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes ***établis à l'étranger***, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des ***acteurs étatiques étrangers***, y compris des régimes autoritaires ***ou*** leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, ***en menaçant,*** en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes ***résidant hors de leur territoire***, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;

Or. en

Amendement 233
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des ***États***, y compris des ***régimes*** répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des ***régimes***, y compris des ***gouvernements*** répressifs ou autoritaires***, tels que la Russie, la Chine et l'Iran,*** et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;

Or. en

Amendement 234
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***définit*** la répression transnationale ***comme*** la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	3. ***constate qu'en général*** la répression transnationale ***renvoie à*** la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;

Or. en

Amendement 235
Engin Eroglu, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence***, en enlevant*** ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant ***de quelque manière que ce soit*** à ces groupes ou à ces personnes;

Or. en

Amendement 236
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes ***établis*** à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, y compris des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes ***résidant*** à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;

Or. pl

Amendement 237
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, ***y compris des régimes répressifs ou autoritaires*** et leurs mandataires, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des États, ***les organisations non gouvernementales organisées par le gouvernement*** et leurs mandataires ***et partenaires chargés de la mise en œuvre***, traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;

Or. en

Amendement 238
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des ***États, y compris des*** régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires**,** traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;	3. définit la répression transnationale comme la situation dans laquelle des régimes répressifs ou autoritaires et leurs mandataires traversent les frontières pour commettre des actes délibérés ou proférer des menaces en vue de promouvoir leurs intérêts en intimidant, en réduisant au silence ou en contraignant des personnes ou des groupes établis à l'étranger, ou en nuisant à ces groupes ou à ces personnes;

Or. en

Amendement 239
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. propose d'entendre par «répression transnationale» les attaques et menaces émanant d'États – y compris de régimes autoritaires – et de leurs intermédiaires, qui, au-delà des frontières nationales, visent à contraindre, contrôler ou réduire au silence des dissidents, des opposants politiques, des journalistes, des militants, des défenseurs des droits de l'homme et des membres de la diaspora, au moyen d'un large éventail de méthodes physiques (assassinats ciblés, enlèvements, violences, harcèlement, disparitions, expulsions, refoulements et rapatriements forcés), du détournement stratégique d'instruments juridiques (utilisation abusive de services consulaires, procédures d'extradition, notices rouges, arrestations) et de méthodes non physiques (surveillance numérique, intimidation, chantage, menaces visant la famille des défenseurs des droits de l'homme);

Or. en

Amendement 240
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. indique que la répression transnationale peut constituer un crime contre l'humanité au sens de l'article 7, point h)[1 bis], du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, compte tenu du caractère généralisé et systématique de ces actes;

1 bis ***https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/Publications/Statut-de-Rome.pdf***

Or. en

Amendement 241
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. admet avec inquiétude que le nombre croissant d'actes de répression transnationale menés par des pays tiers ou leurs mandataires sur le territoire de l'Union constitue une menace importante pour sa sécurité et celle de sa société dans son ensemble;

Or. en

Amendement 242
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme ***et leurs*** réseaux de soutien***, ainsi que les membres de leur famille***;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents***, les membres de la diaspora***, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, ***les artistes,*** les avocats, les défenseurs des droits de l'homme***, les chefs religieux et culturels et d'autres personnes considérées comme opposées au régime de l'État d'origine ou le critiquant, ainsi que les membres de leur famille et de leur entourage et des*** réseaux de soutien***, y compris les personnes qui n'ont pas de lien civil ou***

national avec l'État auteur de la répression, notamment les personnalités politiques et les journalistes qui soutiennent les groupes d'opposition aux dictatures;

Or. pl

Amendement 243
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, ***les transfuges, les anciens alliés ou proches du régime,*** les universitaires ***et les chercheurs, les étudiants***, les journalistes, les avocats***, les militants***, les défenseurs des droits de l'homme, les ***organisations humanitaires et leurs donateurs, les représentants des entreprises, d'autres personnes considérées comme des opposants ou des voix critiques à l'égard du régime de leur pays d'origine, les membres de la diaspora*** et leurs réseaux de soutien, ainsi que les ***personnes qui leur sont affiliés et les*** membres de leur famille***, y compris les personnes n'ayant aucun lien national avec l'État auteur de la répression transnationale***;

Or. en

Amendement 244
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, ***les transfuges, les anciens alliés ou proches du régime,*** les universitaires ***et les chercheurs, les étudiants***, les journalistes, les avocats***, les militants***, les défenseurs des droits de l'homme, les ***organisations humanitaires et leurs donateurs, les représentants des entreprises, et les membres de la diaspora*** et leurs réseaux de soutien, ainsi que les ***personnes qui leur sont affiliés et les*** membres de leur famille; ***prie instamment les autorités compétentes de tenir dûment compte du déséquilibre de pouvoir entre les cibles potentielles et les auteurs de la répression transnationale;***

Or. en

Amendement 245
Marta Temido, Matjaž Nemec, Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille; ***invite la Commission, le Conseil et les États membres à admettre que les journalistes constituent un groupe particulièrement concerné par la répression transnationale et que les journalistes exilés sont des alliés essentiels pour détecter, documenter et contrer de telles pratiques;***

Or. en

Amendement 246
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, ***les universitaires,*** les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	4. constate ***avec inquiétude*** que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les journalistes, ***les universitaires,*** les avocats, les défenseurs des droits de l'homme***, les membres des diasporas*** et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille; ***exprime de vives inquiétudes face au rétrécissement de l'espace civique ainsi qu'aux mesures qui réduisent au silence les communautés exilées, dont la voix est essentielle pour documenter les violations des droits de l'homme et les abus dans les États autoritaires;***

Or. en

Amendement 247
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, ***les minorités ethniques et religieuses,*** les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille; ***souligne que les cibles peuvent***

aussi bien être des réfugiés et des immigrants récents que des personnes de la deuxième et de la troisième génération qui possèdent la citoyenneté de l'État d'accueil;

Or. en

Amendement 248
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme ***ainsi que les autres personnes considérées comme des opposants au régime de leur pays d'origine ou qui le critiquent*** et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille***, y compris les personnes n'ayant aucun lien national avec l'État auteur de la répression transnationale***;

Or. en

Amendement 249
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, ***les lanceurs d'alerte, les anciens fonctionnaires,*** les universitaires,

droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme***, les militants en exil ou les diasporas, les minorités ethniques et religieuses*** et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;

Or. en

Amendement 250
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme***, les athlètes, les convertis et les chefs religieux, les syndicalistes,*** et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;

Or. en

Amendement 251
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme ***et*** leurs réseaux de soutien, ***ainsi que*** les membres de leur famille;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme***, les représentants des minorités ou des groupes religieux, ainsi que*** leurs réseaux de soutien, ***et*** les membres de leur famille;

Or. en

Amendement 252
Nacho Sánchez Amor, Marta Temido, Matjaž Nemec, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme ***et les organisations de la société civile,*** et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;

Or. en

Amendement 253
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment ***les autorités nationales et locales,*** les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;

Or. en

Amendement 254

Dan Barna, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Nathalie Loiseau, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;	4. constate que parmi les cibles de la répression transnationale figurent notamment les dissidents, les opposants politiques, les universitaires, les journalistes, ***les blogueurs,*** les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et leurs réseaux de soutien, ainsi que les membres de leur famille;

Or. en

Amendement 255
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que les journalistes indépendants, y compris ceux en exil, comptent parmi les principales cibles de la répression transnationale; demande aux États membres de renforcer les mécanismes de protection, y compris la protection numérique, juridique et physique de ces journalistes, et de veiller à ce que les menaces, intimidations et attaques fassent l'objet d'enquêtes rapides et efficaces;

Or. ro

Amendement 256
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. admet que la répression transnationale s'étend au-delà des diasporas et qu'elle cible de plus en plus les organisations et les personnes qui défendent et soutiennent les victimes, ce qui inclut les militants, les responsables politiques, les universitaires, les médecins, les journalistes, les avocats et les juristes;

Or. en

Amendement 257
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que plusieurs tactiques de répression transnationale existent, notamment:	5. souligne que plusieurs tactiques de répression transnationale existent, notamment: ***1) la répression transnationale physique, telle que les assassinats ciblés, les enlèvements, les violences, les retours forcés, les disparitions forcées et les déportations; 2) les abus juridiques et administratifs, notamment l'utilisation abusive des services consulaires, des procédures d'extradition et d'entraide judiciaire, les poursuites par défaut, l'utilisation abusive des systèmes de notification internationale ou la restriction de l'accès aux services bancaires et financiers; 3) des méthodes coercitives non physiques, telles que la surveillance numérique, l'intimidation, la répression financière, le chantage, le harcèlement des proches et la coercition par procuration, y compris par l'intermédiaire de missions diplomatiques ou consulaires, de réseaux de criminalité organisée, d'acteurs privés ou d'entités***

alignées sur un État ou affiliées à un État et opérant à l'étranger;

Or. en

Amendement 258
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que plusieurs tactiques de répression transnationale existent, notamment:	5. souligne que plusieurs tactiques de répression transnationale existent, notamment:
	relève que l'utilisation abusive, l'interprétation trop large ou l'instrumentalisation des cadres de lutte contre le terrorisme, des listes d'organisations terroristes et de la législation relative à la sécurité nationale peuvent faciliter ou dissimuler des comportements de répression transnationale; prévient que l'utilisation excessive ou l'emploi à des fins politiques du terme «terrorisme» risque d'abaisser les seuils juridiques, de permettre le ciblage par-delà les frontières des militants, des acteurs de la société civile et des diasporas, et de porter atteinte aux droits fondamentaux, aux garanties du respect du droit et au principe de proportionnalité;

Or. en

Amendement 259
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*

5. souligne que plusieurs ***tactiques*** de répression transnationale existent, notamment***:***	5. souligne que plusieurs ***pratiques coercitives*** de répression transnationale existent, notamment ***la violence physique, l'intimidation, la surveillance, le harcèlement numérique, le détournement des cadres juridiques, l'utilisation abusive de technologies d'espionnage, le gel des avoirs et les menaces à l'encontre des membres de la famille;***

Or. en

Amendement 260
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que plusieurs tactiques de répression transnationale existent, notamment:	5. souligne que plusieurs tactiques de répression transnationale existent, notamment***, mais non exclusivement***:

Or. en

Amendement 261
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1) la répression transnationale physique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 262
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1) la répression transnationale physique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 263
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1) la répression transnationale physique;	1) la répression transnationale physique***, telle que les agressions, les assassinats, les enlèvements, les disparitions forcées, les rapts, la surveillance physique et les atteintes à la propriété***;

Or. en

Amendement 264
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2) les abus juridiques et administratifs;	***supprimé***

Or. en

Amendement 265
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2) les abus juridiques et administratifs;	***supprimé***

Or. en

Amendement 266
Nacho Sánchez Amor, Marta Temido, Matjaž Nemec, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2) les abus juridiques et administratifs;	2) les abus juridiques et administratifs***, notamment l'utilisation abusive des services consulaires, des procédures d'extradition et d'entraide judiciaire, les poursuites par défaut, le recours abusif aux systèmes internationaux de notices, aux systèmes d'autorisation d'accès aux voyages et aux données relatives au comportement et aux transactions, et le gel de comptes pour des raisons de conformité et la restriction de l'accès aux services bancaires et financiers***;

Or. en

Amendement 267
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2) les abus juridiques et administratifs;	2) les abus juridiques et administratifs***, tels que les accusations criminelles sans fondement, les poursuites sélectives, le***

refus d'octroi de permis, de licences ou d'autorisations sans raison valable, ou encore les amendes et les sanctions arbitraires;

Or. en

Amendement 268
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis) la répression transnationale numérique et facilitée par les technologies de l'information et de la communication, comme l'utilisation de logiciels espions ou le piratage;

Or. en

Amendement 269
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis) la répression dans l'environnement numérique;

Or. pl

Amendement 270
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis) la répression transnationale numérique;

Or. en

Amendement 271
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3) les méthodes coercitives non physiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 272
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3) les méthodes coercitives non physiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 273
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3) les méthodes coercitives non	3) les méthodes coercitives non

physiques;	physiques***, telles que les menaces, l'intimidation ou les tactiques s'appuyant sur la peur***;

Or. en

Amendement 274
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3) les méthodes coercitives non physiques;	3) les méthodes coercitives non physiques***, y compris les atteintes à la santé mentale***;

Or. en

Amendement 275
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3) les méthodes coercitives non physiques;	3) les méthodes coercitives non physiques***, telles que la pression financière***;

Or. en

Amendement 276
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis) souligne que les États membres sont actuellement touchés par la répression transnationale à des degrés divers et présentent des niveaux variables de sensibilisation, de préparation institutionnelle et de protection par des mécanismes spécifiques; rappelle toutefois que, puisque les auteurs d'infractions opèrent au-delà des frontières et exploitent les divergences entre les systèmes nationaux, la répression transnationale ne peut être traitée efficacement par des réponses nationales isolées, et qu'elle nécessite donc l'engagement et la préparation de tous les États membres, dans un cadre européen coordonné;

Or. en

Amendement 277
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne avec inquiétude que le gouvernement russe se livre à une répression transnationale très agressive à l'étranger, avec des campagnes extrêmement violentes qui incluent notamment l'assassinat comme moyen de réduire au silence d'anciens proches du régime et d'autres personnes perçues comme des menaces pour sa sécurité; fait observer que le Kremlin exerce une influence sur les principales institutions culturelles opérant à l'étranger afin de guider et de contrôler la diaspora russe, ce qui permet de déployer de multiples formes de répression transnationale, notamment la surveillance, l'intimidation, le harcèlement des dissidents, la

manipulation des structures locales et la pression sur les personnes et leurs familles;

Or. en

Amendement 278
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. condamne avec la plus grande fermeté les actes répétés et systématiques de répression transnationale perpétrés par les autorités russes, en particulier les empoisonnements, les assassinats et la répression exercée sur les dissidents en exil; rappelle en particulier les tentatives d'assassinat de Sergueï et Ioulia Skripal et le meurtre d'Alexandre Litvinenko sur le sol britannique, ainsi que l'assassinat du commandant tchétchène Zelimkhan Khangoshvili en Allemagne;

Or. en

Amendement 279
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. estime que l'intensification de la répression transnationale constitue une menace pour la démocratie; invite la Commission à fournir des orientations et des recommandations aux États membres sur la manière de protéger les groupes à risque en exil; demande à la Commission d'envisager la mise en place d'un

mécanisme de coopération policière et judiciaire en matière de répression transnationale au niveau européen;

Or. en

Amendement 280
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne en outre que l'arsenal de tactiques et d'outils utilisés dans le cadre de la répression transnationale est en constante expansion;

Or. pl

Amendement 281
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que l'arsenal de tactiques et de moyens de répression transnationale est en constante expansion;

Or. en

Amendement 282
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

5 ter. note avec inquiétude que la Fédération de Russie a élaboré et systématiquement déployé des instruments spécialisés de répression transnationale, y compris le détournement stratégique des mécanismes de coopération juridique internationale tels que le système de notices et de diffusion d'Interpol; souligne que le Kremlin a démontré une capacité constante à utiliser ces outils comme moyens peu coûteux de harcèlement, de restriction de la liberté de circulation et de détention d'opposants politiques et d'exilés à l'étranger; attire également l'attention sur le fait que la Russie représente une part disproportionnée des notices rouges publiques Interpol dans le monde, dépassant largement l'utilisation comparable par d'autres États[1 bis]; relève que ce schéma reflète une stratégie délibérée de l'État visant à projeter la répression au-delà de ses frontières par des voies techniques, juridiques et bureaucratiques, en plus des méthodes secrètes ou violentes; estime donc que l'Union doit développer des instruments défensifs tout aussi spécialisés pour détecter, prévenir et contrer l'utilisation abusive des cadres juridiques internationaux à des fins politiques; demande la mise en place de mécanismes de filtrage au niveau de l'Union, de garanties juridiques coordonnées et de normes de transparence renforcées afin de protéger les dissidents politiques et les demandeurs d'asile contre les notices et les tentatives d'extradition motivées par des raisons politiques et émanant de régimes autoritaires;

1 bis

https://freedomhouse.org/report/transnational-repression/russia; https://www.occrp.org/en/news/repressive-states-misuse-interpol-red-notices-to-pursue-political-targets-report

Or. en

Amendement 283
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. condamne avec la plus grande fermeté les actes de répression transnationale perpétrés par le parti communiste chinois à l'encontre des dissidents, des Ouïghours, des Tibétains, des adeptes du Falun Gong, des militants pour la démocratie à Hong Kong et des autres défenseurs des droits de l'homme; réprouve en particulier les «postes de police étrangers» que la Chine a établis dans un certain nombre de pays de l'Union et dans le monde entier; souligne que l'objectif de la Chine est de réduire au silence l'opposition vivant à l'étranger;

Or. en

Amendement 284
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. souligne que, depuis la dissolution de l'Union soviétique, la Fédération de Russie a progressivement réaffirmé l'influence étatique sur les institutions culturelles et religieuses officielles opérant à l'étranger, y compris l'Église orthodoxe russe, les médias de langue russe et les organisations culturelles liées à l'État; relève en particulier la réunification en 2006 de

l'Église orthodoxe russe avec l'Église orthodoxe russe à l'étranger, ainsi que la création en 2008 de la Rossotrudnichestvo (Agence fédérale pour les affaires de la Communauté des États indépendants, les compatriotes vivant à l'étranger et la coopération humanitaire internationale), chargée de coordonner le dialogue avec les communautés russophones à l'étranger; souligne en outre que ces structures font partie d'un écosystème étatique plus large capable de façonner des récits, d'entretenir des réseaux d'influence et de surveiller les diasporas au-delà du territoire de la Fédération de Russie;

Or. en

Amendement 285
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. condamne avec la plus grande fermeté les actes de répression transnationale perpétrés par la République islamique d'Iran dans les États membres de l'Union; fait remarquer qu'en juillet 2025, le Conseil a imposé des sanctions à des personnes et à un réseau de criminalité organisée liés au ministère iranien du renseignement et de la sécurité pour des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées de dissidents à l'étranger, y compris sur le territoire de l'Union; rappelle la déclaration commune publiée le 31 juillet 2025 par 14 gouvernements occidentaux condamnant les complots d'assassinat, d'enlèvement et d'intimidation perpétrés par les services de renseignement iraniens et les réseaux mandataires sur le sol

européen;

Or. en

Amendement 286
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quinquies. se déclare vivement préoccupé par le fait que les actes de violence et d'intimidation liés aux dirigeants de la République tchétchène se sont étendus au-delà des frontières de la Fédération de Russie, touchant des membres de la diaspora tchétchène en exil; note que les assassinats de l'ancien commandant militaire Sulim Yamadayev à Dubaï et de l'ancien garde du corps Umar Israilov en Autriche en 2009 ont marqué l'apparition d'un schéma selon lequel les personnes qui ont fui la Tchétchénie et critiqué publiquement ses dirigeants ont été prises pour cible à l'étranger; souligne en outre que les attaques et les assassinats ultérieurs contre des dissidents tchétchènes dans des pays tiers, notamment en Turquie, en Allemagne, en France, en Suède et en Autriche, démontrent que les opposants en exil et les personnes qui coopèrent avec les autorités étrangères sont exposés à un risque permanent; fait ressortir que des rapports d'enquête et des conclusions judiciaires ont fait état de liens entre certains auteurs et les structures de sécurité de l'État russe, ce qui donne à penser que de telles opérations peuvent nécessiter un soutien logistique, une coordination ou un assentiment qui dépassent les seuls acteurs régionaux[2 bis];

[2 bis] https://www.bellingcat.com/news/uk-

and-europe/2020/02/17/v-like-vympel-fsbs-secretive-department-v-behind-assassination-of-zelimkhan-khangoshvili/

Or. en

Amendement 287
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quinquies. condamne avec la plus grande fermeté la répression exercée par le régime de Loukachenko en Biélorussie, qui s'en prend de plus en plus aux Biélorusses à l'étranger au moyen de poursuites pénales, de saisies d'actifs et d'autres mesures coercitives visant à faire taire les dissidents;

Or. en

Amendement 288
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 sexies. constate avec inquiétude que la Fédération de Russie s'appuie de plus en plus sur des accords bilatéraux de coopération en matière de poursuites avec des pays tiers pour faciliter les demandes d'extradition visant ses ressortissants à l'étranger; note en outre que le parquet général de la Fédération de Russie entretient des accords de coopération avec des partenaires dans plus de 80 pays, et que l'extradition constitue un élément essentiel de cette collaboration; souligne

que cela reflète une stratégie délibérée visant à combiner, lorsque c'est possible, et à contourner les garanties multilatérales en construisant d'autres voies légales d'accès par l'intermédiaire de juridictions consentantes;

Or. en

Amendement 289
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 sexies. condamne avec la plus grande fermeté la surveillance et la répression menées par les autorités turques des représentants de l'opposition, en particulier des militants kurdes ou de ceux qui sont catalogués comme partisans du mouvement Gülen;

Or. en

Amendement 290
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 septies. condamne avec la plus grande fermeté l'implication de l'Arabie saoudite dans la répression transnationale; rappelle en particulier le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi à Istanbul le 2 octobre 2018;

Or. en

Amendement 291
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission et le ***Service européen pour l'action extérieure (SEAE)*** à mettre en place ***un mécanisme européen*** de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports ***concernant*** la répression transnationale***;***	6. invite la Commission et le ***SEAE*** à mettre en place ***des mécanismes européens*** de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports ***sur*** la répression transnationale***, couvrant les incidents survenus à l'intérieur de l'Union et dans le monde, en permettant aux États membres, aux institutions de l'Union, aux organisations de la société civile et aux personnes ou groupes concernés d'apporter leur contribution, et que la Commission et les États membres peuvent utiliser pour élaborer, affiner et évaluer leurs politiques de lutte contre la répression transnationale; souligne la nécessité de normes élevées en matière de protection des données, de méthodes partagées et d'une prise en compte systématique des incidences liées au genre et des vulnérabilités croisées, y compris celles fondées sur la race, l'appartenance ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, le statut migratoire et la précarité socio-économique; rappelle qu'il faut veiller à ce que la collecte de données n'interfère pas avec la vie professionnelle ou privée des personnes ciblées ou touchées par la répression transnationale;***

Or. en

Amendement 292
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission et le ***Service européen pour l'action extérieure (SEAE)*** à mettre en place ***un mécanisme européen*** de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports ***concernant*** la répression transnationale***;***	6. invite la Commission et le ***SEAE*** à mettre en place ***des mécanismes européens*** de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports ***sur*** la répression transnationale***, couvrant les incidents survenus à l'intérieur de l'Union et dans le monde, en permettant aux États membres, aux institutions de l'Union, aux organisations de la société civile et aux personnes ou groupes concernés d'apporter leur contribution, et que la Commission et les États membres peuvent utiliser pour élaborer, affiner et évaluer leurs politiques de lutte contre la répression transnationale; souligne la nécessité de normes élevées en matière de protection des données, de méthodes partagées et d'une prise en compte systématique des incidences liées au genre et des vulnérabilités croisées;***

Or. en

Amendement 293
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à mettre en place un*** mécanisme ***européen de collecte de données,*** de suivi ***et d'établissement de rapports concernant la répression transnationale***;	6. ***réaffirme que la constitution de dossiers et l'enquête sur les incidents de répression transnationale sur le territoire des États membres relèvent principalement de la responsabilité de ces derniers; encourage les États membres à recueillir les informations pertinentes en vertu du droit national et, le cas échéant, à partager des informations strictement anonymes et agrégées sur une base volontaire, sans établir de base de données ou de*** mécanisme de suivi ***centralisé au niveau de l'Union***;

Or. en

Amendement 294
Engin Eroglu, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à mettre en place un mécanisme européen de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports concernant la répression transnationale;	6. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à mettre en place un mécanisme européen de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports concernant la répression transnationale ***en s'inspirant de l'exemple du Canada, qui a mis en place des registres et des organismes de surveillance de l'ingérence étrangère***; ***souligne qu'il faut veiller à ce que cette collecte de données soit accessible à des partenaires partageant les mêmes valeurs;***

Or. en

Amendement 295
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à mettre en place un mécanisme européen de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports concernant la répression transnationale;	6. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à mettre en place un mécanisme européen de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports concernant la répression transnationale; ***demande que ce mécanisme soit intégré dans les travaux actuels visant à mettre en place le Centre européen pour la résilience démocratique;***

Or. en

Amendement 296
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à mettre en place un mécanisme européen de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports concernant la répression transnationale;	6. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ***en coopération avec les organismes de l'Union concernés, dont Europol,*** à mettre en place un mécanisme européen de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports concernant la répression transnationale***, y compris une évaluation ciblée de la menace***;

Or. en

Amendement 297
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à ***mettre en place un mécanisme européen*** de collecte de données, ***de*** suivi et ***d'établissement*** de rapports concernant la répression transnationale;	6. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à ***coopérer avec les États membres et des organisations telles qu'Europol et Interpol en vue*** de ***la*** collecte de données, ***du*** suivi et ***de l'établissement*** de rapports concernant la répression transnationale;

Or. pl

Amendement 298
Alexander Sell

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à mettre en place un mécanisme européen de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports concernant la répression transnationale***;	6. ***s'oppose à la création de nouvelles structures administratives au niveau de l'Union dans ce domaine, insistant sur le fait que les réponses efficaces devraient demeurer dans les cadres nationaux existants***;

Or. en

Amendement 299
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à mettre en place un mécanisme européen de*** collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports concernant la répression transnationale;	6. ***demande un renforcement de la coordination et de la*** collecte de données, du suivi et de l'établissement de rapports ***entre les États membres*** concernant la répression transnationale;

Or. en

Amendement 300
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande la mise en place de mécanismes européens de soutien aux médias indépendants de la diaspora, notamment au moyen de programmes de financement transparents et d'un accès à une assistance juridique contre les poursuites-bâillons abusives (SLAPP);

Or. ro

Amendement 301
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. réitère son appel à l'élaboration d'un cadre juridique européen pour la désignation des États soutenant le terrorisme; prie instamment le Conseil d'inclure les acteurs étatiques engagés dans la répression transnationale, tels que la Russie, sur la liste de l'Union des États soutenant le terrorisme;

Or. en

Amendement 302
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. met en lumière le rôle essentiel que joue la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 303
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. met en lumière le rôle essentiel que joue la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale;	7. met en lumière le rôle essentiel que joue la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale; ***demande une meilleure coordination entre la société civile et les services répressifs afin de prévenir et de détecter la répression transnationale, et finalement d'y mettre un terme; préconise notamment une meilleure coopération entre les États membres afin de coordonner les réponses à ces actes;***

Or. en

Amendement 304
Engin Eroglu, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. met en lumière le rôle essentiel que joue la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale;	7. met en lumière le rôle essentiel que joue la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale; ***encourage une meilleure coopération entre la société civile, les institutions de l'Union et les États membres par l'intermédiaire d'une plateforme de la société civile consacrée à la répression transnationale au niveau de l'Union, afin de mettre en commun les ressources et les informations;***

Or. en

Amendement 305
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. met en lumière le rôle essentiel que joue la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale;	7. met en lumière le rôle essentiel que joue la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale ***et réaffirme qu'il est nécessaire de soutenir la société civile, les journalistes, les lanceurs d'alerte et les autres personnes qui mettent au jour les mécanismes et les cas de répression transnationale, souvent en se mettant personnellement en danger***;

Or. en

Amendement 306
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***met en lumière*** le rôle essentiel que ***joue*** la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale;	7. ***reconnaît*** le rôle essentiel que ***jouent les organisations de*** la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale***, sensibiliser le public à ce phénomène et apporter un soutien aux victimes***;

Or. en

Amendement 307
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. met en lumière le rôle essentiel que joue la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale;	7. met en lumière le rôle essentiel que joue la société civile pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale; ***encourage les États membres à soutenir cette activité***

importante;

Or. en

Amendement 308
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. met en lumière le rôle essentiel que ***joue la société civile*** pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale;	7. met en lumière le rôle essentiel que ***jouent les dissidents politiques*** pour documenter les formes les plus dissimulées de répression transnationale;

Or. en

Amendement 309
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la sous-déclaration est structurelle; demande donc la mise en place de canaux de signalement accessibles ***et*** tenant compte des traumatismes subis, qui garantissent la confidentialité et la sécurité des victimes;	8. souligne que la sous-déclaration est structurelle; ***met en avant que les victimes peuvent craindre des représailles contre des membres de leur famille, ne pas faire confiance aux autorités en raison de ce qu'elles ont vécu sous un régime autoritaire, se heurter à des barrières linguistiques ou disposer d'un statut juridique précaire, ou encore craindre des conséquences négatives sur leurs procédures d'asile ou de séjour;*** demande donc la mise en place de canaux de signalement accessibles***,*** tenant compte des traumatismes subis, ***multilingues et clairement distincts des services de l'immigration,*** qui garantissent la confidentialité et la sécurité des victimes; ***insiste sur le fait que ces mécanismes***

doivent être culturellement appropriés, sensibles à la dimension de genre et adaptés aux risques spécifiques auxquels sont confrontées les minorités raciales, ethniques et religieuses, les personnes LGBTIQ+ et les personnes dont le statut migratoire est incertain; souligne la nécessite de faire remonter de façon structurée et confidentielle les témoignages des victimes et des communautés touchées pour les intégrer dans tous les mécanismes de protection et de signalement, avec de solides garanties contre les représailles et en matière de protection des données;

Or. en

Amendement 310
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la sous-déclaration est structurelle; demande donc la mise en place de canaux de signalement accessibles ***et*** tenant compte des traumatismes subis, qui garantissent la confidentialité et la sécurité des victimes;	8. souligne que la sous-déclaration est structurelle; ***met en avant que les personnes ciblées par la répression transnationale peuvent craindre des représailles contre des membres de leur famille, ne pas faire confiance aux autorités en raison de ce qu'elles ont vécu sous un régime autoritaire, se heurter à des barrières linguistiques ou disposer d'un statut juridique précaire, ou encore craindre des conséquences négatives sur leurs procédures d'asile ou de séjour;*** demande donc la mise en place de canaux de signalement accessibles***, axés sur les droits et la protection,*** tenant compte des traumatismes subis, ***multilingues et clairement distincts des services de l'immigration,*** qui garantissent la confidentialité et la sécurité des victimes; ***souligne la nécessité de faire remonter de***

façon structurée et confidentielle les témoignages des personnes ciblées et des communautés touchées pour les intégrer dans tous les mécanismes de protection et de signalement, avec de solides garanties contre les représailles et en matière de protection des données;

Or. en

Amendement 311
Jan Farský

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la sous-déclaration est structurelle; demande donc la mise en place de canaux de signalement accessibles et tenant compte des traumatismes subis, qui garantissent la confidentialité et la sécurité des victimes;	8. souligne que la sous-déclaration est structurelle; demande donc la mise en place de canaux de signalement accessibles et tenant compte des traumatismes subis, qui garantissent la confidentialité et la sécurité des victimes***, et souligne que l'accès à ces données doit être limité à des autorités et institutions explicitement désignées et formées, et que des garanties efficaces doivent être mises en place pour empêcher l'accès non autorisé, l'utilisation abusive des informations et les préjudices secondaires pour la victime***;

Or. en

Amendement 312
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la sous-déclaration ***est structurelle***; demande ***donc la mise en place de canaux*** de signalement	8. souligne que la sous-déclaration ***a des causes structurelles***; demande ***aux États membres d'utiliser les structures***

accessibles et tenant compte des traumatismes subis, qui garantissent la confidentialité et la sécurité des victimes;	***existantes pour garantir des procédures*** de signalement ***claires, accessibles et confidentielles, définies par des actes législatifs nationaux, en évitant la création de mécanismes parallèles insuffisamment encadrés***;

Or. ro

Amendement 313
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la sous-déclaration est structurelle; demande donc la mise en place de canaux de signalement accessibles et tenant compte des traumatismes subis, qui garantissent la confidentialité et la sécurité des victimes;	8. souligne que la sous-déclaration est structurelle; demande donc la mise en place de canaux de signalement accessibles et tenant compte des traumatismes subis, qui garantissent la confidentialité et la sécurité des victimes; ***invite les États membres à entretenir un dialogue étroit avec les diasporas les plus exposées à la répression transnationale;***

Or. en

Amendement 314
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la sous-déclaration est structurelle; demande donc la mise en place de canaux de signalement accessibles et tenant compte des traumatismes subis, qui garantissent la confidentialité et la sécurité des victimes;	8. souligne que la sous-déclaration est structurelle***; met en évidence l'importance cruciale de la collecte de données précises sur les cas de répression transnationale***; demande donc la mise en place de canaux de signalement accessibles et tenant compte des traumatismes subis, qui garantissent la confidentialité et la sécurité

des victimes;

Or. en

Amendement 315
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne le rôle essentiel de la société civile pour documenter les formes les plus cachées de répression transnationale – y compris la surveillance numérique, la répression financière et le harcèlement administratif – et fait remarquer que la société civile est souvent mieux placée pour dialoguer avec les personnes ciblées et pour documenter les conséquences sur le groupe; attire l'attention sur le fait que la collecte actuelle de données sur la répression transnationale repose encore principalement sur des sources non gouvernementales, dont beaucoup sont confrontées à de graves problèmes de financement, ce qui montre bien qu'il est de plus en plus urgent de disposer de mécanismes de surveillance au niveau des États membres et de l'Union;

Or. en

Amendement 316
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

8 ter. invite les États membres à faire en sorte que les actes criminels et non criminels qui s'apparentent à de la répression transnationale soient systématiquement enregistrés comme tels dans l'ensemble de l'Union et que les autorités compétentes soient équipées pour déterminer la composante de répression transnationale, y compris lorsqu'un comportement ne tombe pas sous le coup du droit pénal, mais participe de l'intimidation, de la coercition ou de la surveillance;

Or. en

Amendement 317
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite les États membres à dispenser une formation spécialisée aux autorités compétentes et à mettre en place des canaux de signalement spécifiques et des mécanismes de réaction rapide pour les victimes et les organisations de la société civile;	9. invite les États membres à ***réagir fermement aux cas spécifiques et à assurer une coopération entre les États; encourage les États membres*** à dispenser une formation spécialisée aux autorités compétentes***, fondée sur la compréhension de la nature complexe et double de la répression transnationale, la nécessité d'une approche coordonnée et d'une liste toujours plus large et non exhaustive des outils utilisés pour la contrer,*** et à mettre en place des canaux de signalement spécifiques et des mécanismes de réaction rapide pour les victimes et les organisations de la société civile;

Or. pl

Amendement 318
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite les États membres à dispenser une formation spécialisée aux autorités ***compétentes*** et à mettre en place des ***canaux*** de signalement spécifiques et des mécanismes de réaction rapide pour les ***victimes*** et les organisations de la société civile;	9. invite les États membres à dispenser une formation spécialisée aux autorités ***policières, judiciaires, financières, de cybersécurité, d'immigration et d'asile pour détecter la répression transnationale et y répondre,*** et à mettre en place des ***lignes*** de signalement spécifiques et des mécanismes de réaction rapide pour les ***personnes ciblées*** et les organisations de la société civile; ***invite les États membres à associer les communautés concernées à la conception et à la mise en œuvre de ces formations;***

Or. en

Amendement 319
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***invite les États membres à dispenser une*** formation spécialisée aux autorités compétentes ***et à mettre*** en place des canaux de signalement spécifiques et des mécanismes de réaction rapide pour les victimes et les organisations de la société civile;	9. ***rappelle que l'offre d'une*** formation spécialisée aux autorités compétentes***, ainsi que la mise*** en place des canaux de signalement spécifiques et des mécanismes de réaction rapide pour les victimes et les organisations de la société civile***, relèvent de la compétence des États membres***;

Or. en

Amendement 320
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite les États membres à ***dispenser une formation spécialisée aux*** autorités compétentes et à ***mettre en place des canaux de signalement spécifiques et des mécanismes de réaction rapide pour les victimes et les organisations de la société civile***;	9. invite les États membres à ***renforcer la formation des*** autorités compétentes et à ***désigner, au sein des structures existantes, des points opérationnels chargés de la gestion des cas de répression transnationale, sans créer de nouveaux organismes administratifs***;

Or. ro

Amendement 321
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite les États membres à dispenser une formation spécialisée aux autorités compétentes et à mettre en place des canaux de signalement spécifiques et des mécanismes de réaction rapide pour les victimes et les organisations de la société civile;	9. invite les États membres à dispenser une formation spécialisée aux autorités compétentes et à mettre en place des canaux de signalement spécifiques ***en plusieurs langues*** et des mécanismes de réaction rapide pour les victimes et les organisations de la société civile;

Or. en

Amendement 322
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite les États membres à dispenser une formation spécialisée aux autorités compétentes et à mettre en place des canaux de signalement spécifiques et	9. invite les États membres à dispenser une formation spécialisée aux autorités compétentes et à mettre en place des canaux de signalement spécifiques et

des mécanismes de réaction rapide pour les victimes et les organisations de la société civile;	des mécanismes de réaction rapide pour les victimes***, les lanceurs d'alerte*** et les organisations de la société civile;

Or. en

Amendement 323
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***invite*** les États membres à dispenser une formation spécialisée aux autorités compétentes et à mettre en place des canaux de signalement spécifiques et des mécanismes de réaction rapide pour les victimes ***et les organisations de la société civile***;	9. ***encourage*** les États membres à dispenser une formation spécialisée aux autorités compétentes et à mettre en place des canaux de signalement spécifiques et des mécanismes de réaction rapide pour les victimes;

Or. en

Amendement 324
Thijs Reuten, Marta Temido

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite les États membres à renforcer les capacités locales en intégrant les connaissances, les mécanismes de suivi et les politiques de lutte contre la répression transnationale, et à mettre en place des échanges réguliers entre les autorités locales et entre les États membres, afin de partager les expériences, les tendances, les bonnes pratiques et les enseignements tirés;

Or. en

Amendement 325
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un réseau de points de contact nationaux sur la répression transnationale afin de ***faciliter les échanges réguliers*** d'expériences et de bonnes pratiques;	10. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un réseau de points de contact nationaux sur la répression transnationale afin de ***permettre l'échange régulier*** d'expériences et de bonnes pratiques; ***invite les États membres à s'assurer que l'évolution de la situation nationale est systématiquement communiquée à la Commission et à renforcer la coordination des mesures nationales afin de traiter plus efficacement la dimension transfrontière de la répression transnationale;***

Or. en

Amendement 326
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un réseau de points de contact nationaux sur la répression transnationale afin de faciliter les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques;	10. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un réseau de points de contact nationaux sur la répression transnationale afin de faciliter les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques; ***demande que ces points de contact soient régulièrement invités aux réunions du Centre européen pour la résilience démocratique;***

Or. en

Amendement 327
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un réseau de points de contact nationaux sur la répression transnationale afin de faciliter les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques;	10. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un réseau de points de contact nationaux sur la répression transnationale afin de faciliter les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques ***et de renforcer les points focaux dans les délégations de l'Union afin d'apporter un soutien et de constituer un dossier en cas de répression transnationale***;

Or. en

Amendement 328
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande à la Commission ***et aux États membres de mettre en place un réseau*** de points de contact nationaux ***sur la répression transnationale afin de faciliter les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques***;	10. demande à la Commission ***de procéder à une évaluation des mécanismes de coopération existants avant de proposer la création d'un nouveau réseau*** de points de contact nationaux***, en démontrant la nécessité, la proportionnalité et la base juridique d'une telle initiative***;

Or. ro

Amendement 329
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un réseau de points de contact nationaux sur la répression transnationale ***afin de faciliter les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques***;	10. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un réseau de points de contact nationaux sur la répression transnationale***, sur une base volontaire et d'une manière qui n'implique pas le traitement au niveau de l'Union des données à caractère personnel des victimes***;

Or. en

Amendement 330
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***demande à*** la Commission et ***aux*** États membres ***de*** mettre en place un réseau de points de contact nationaux sur la répression transnationale afin de faciliter les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques;	10. ***encourage*** la Commission et ***les*** États membres ***à*** mettre en place un réseau de points de contact nationaux sur la répression transnationale afin de faciliter les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques;

Or. pl

Amendement 331
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande ***à la Commission et*** aux États membres de mettre en place ***un réseau de*** points de contact nationaux sur	10. demande aux États membres de mettre en place ***des*** points de contact nationaux sur la répression transnationale

la répression transnationale ***afin*** de faciliter les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques;	***et*** de faciliter les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques ***entre eux***;

Or. en

Amendement 332
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. déplore les actions des régimes biélorusse et russe contre les dirigeants de l'opposition démocratique et d'autres voix critiques, ainsi que les membres de leur famille, qui ont été contraints de chercher refuge dans les États membres de l'Union; prie instamment les États membres de l'Union à suivre l'exemple de la Lituanie et à saisir la Cour pénale internationale de la situation en Biélorussie et dans les pays voisins, en soulignant que la répression transnationale du régime de Loukachenko peut constituer un crime contre l'humanité;

Or. en

Amendement 333
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite le Conseil à nommer un coordinateur pour la lutte contre la répression transnationale;	***supprimé***

Or. ro

Amendement 334
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite le Conseil à nommer un coordinateur pour la lutte contre la répression transnationale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 335
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite le Conseil à nommer un coordinateur pour la lutte contre la répression transnationale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 336
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite le Conseil à nommer un coordinateur pour la lutte contre la répression transnationale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 337
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite le Conseil à nommer un coordinateur pour la lutte contre la répression transnationale;	11. invite le Conseil à nommer un coordinateur pour la lutte contre la répression transnationale***, qui servirait de point de contact central pour les autorités nationales, les instances préparatoires du Conseil, la Commission, le SEAE et d'autres institutions de l'Union, des organisations internationales et des acteurs de la société civile***; ***souligne que le coordinateur devrait contribuer à l'élaboration d'une stratégie globale de l'Union en matière de répression transnationale, assurer sa mise en œuvre et son évaluation, favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les États membres, formuler des recommandations politiques et proposer des domaines d'action prioritaires, et faire régulièrement rapport au Parlement sur les enjeux émergents et les progrès accomplis;***

Or. en

Amendement 338
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite ***le Conseil à nommer un coordinateur pour la lutte contre la répression transnationale***;	11. invite ***la haute représentante et le SEAE à renforcer la coordination au sein des instruments existants de la politique étrangère de l'Union afin de lutter plus efficacement contre la répression transnationale, notamment en doublant la présence de l'Union dans les pays tiers***;

Or. en

Amendement 339
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite le Conseil à nommer un coordinateur pour la lutte contre la répression transnationale;	11. invite le Conseil à nommer un coordinateur pour la lutte contre la répression transnationale; ***estime que ce coordinateur devrait être associé aux travaux du Centre européen pour la résilience démocratique;***

Or. en

Amendement 340
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite les États membres à mettre en place des centres de coordination nationaux sur la répression transnationale, dotés d'un mandat clair, de ressources et d'effectifs suffisants, chargés d'assurer la coordination entre les autorités compétentes à tous les niveaux, y compris les services répressifs, judiciaires, financiers, les services d'asile, les services de renseignement et les services sociaux; souligne que ces points focaux devraient soutenir le suivi, la protection des victimes, la prévention et les réponses aux actes de répression transnationale, et assurer l'examen des demandes émanant de l'étranger, y compris les demandes d'extradition et

d'arrestation, afin d'éviter toute complicité dans la répression transnationale;

Or. en

Amendement 341
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. invite la Commission et le SEAE à publier un rapport public annuel sur la répression transnationale affectant l'Union, en évaluant les tendances, les modèles et les risques émergents, y compris les formes sous-déclarées telles que la répression numérique, la coercition financière, les restrictions de mobilité et la coercition par procuration, tout en garantissant la confidentialité, la sécurité des victimes et la protection des données;

Or. en

Amendement 342
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. invite la Commission à actualiser le mandat d'Europol afin qu'il reflète la nécessité de s'attaquer à la répression transnationale; demande à Europol de donner la priorité à une coopération étroite et à l'échange d'informations entre les États membres de

l'Union pour lutter contre la répression transnationale;

Or. en

Amendement 343
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande à la Commission d'adopter, en étroite coopération avec le SEAE, une approche paneuropéenne garantissant la coordination et ***le partage d'informations***;	12. demande à la Commission d'adopter, en étroite coopération avec le SEAE, une approche paneuropéenne ***pour lutter contre la répression transnationale,*** garantissant la coordination et ***le partage d'informations entre les institutions et agences de l'Union, les États membres, les institutions nationales de défense des droits de l'homme de l'Union et les parties prenantes concernées, y compris les entreprises technologiques, les institutions financières et les partenaires internationaux tels qu'Interpol***; ***souligne qu'il est nécessaire de renforcer la coopération interservices et le dialogue politique structuré afin de garantir une réponse cohérente et efficace de l'Union;***

Or. en

Amendement 344
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande ***à la Commission d'adopter, en étroite*** coopération ***avec le SEAE, une approche paneuropéenne***	12. demande ***un renforcement de la*** coopération ***intergouvernementale entre les États membres et entre les autorités***

garantissant ***la coordination et le partage d'informations***;

nationales compétentes, en garantissant ***un échange d'informations nécessaire, proportionné et strictement limité, dans le plein respect des principes de délégation, de subsidiarité et de proportionnalité***;

Or. en

Amendement 345
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande à la Commission d'adopter, en étroite coopération avec le SEAE, une approche paneuropéenne garantissant la coordination et le partage d'informations;	12. demande à la Commission d'adopter, en étroite coopération avec le SEAE, une approche paneuropéenne garantissant la coordination et le partage d'informations ***avec les membres et les institutions qui partagent les valeurs démocratiques de l'Union***;

Or. en

Amendement 346
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande à la Commission d'adopter, en étroite coopération avec le SEAE, une approche paneuropéenne garantissant la coordination et le partage d'informations;	12. demande à la Commission d'adopter, en étroite coopération avec le SEAE, une approche paneuropéenne garantissant la coordination et le partage d'informations ***afin de lutter plus efficacement contre la répression transnationale dans les États membres de l'Union***;

Or. en

Amendement 347
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande à la Commission ***d'adopter, en étroite coopération avec le*** SEAE***, une approche paneuropéenne garantissant la coordination et le partage d'informations***;	12. demande à la Commission ***et au*** SEAE ***de se coordonner et de partager leurs informations***;

Or. en

Amendement 348
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. estime que la meilleure façon de contrer le phénomène croissant de la répression transnationale perpétrée par des régimes autoritaires à l'encontre de personnes résidant dans l'Union est de démontrer que l'Union peut être une force de dissuasion; presse, par conséquent, l'Union de continuer d'accroître ses propres capacités de défense et de réduire ses dépendances;

Or. en

Amendement 349
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. condamne la répression transnationale visant les dissidents, les opposants politiques, les journalistes, les militants, les athlètes et d'autres personnes, et demande instamment la mise en place d'un cadre global pour remédier à la fragmentation des réponses nationales et introduire des sanctions harmonisées pour les mandataires impliqués dans de tels actes;

Or. en

Amendement 350
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite instamment les États membres à renforcer la coopération entre les polices nationales et les gardes-frontières, grâce au partage d'informations et à des actions coordonnées, afin de répondre aux actes de répression transnationale dans leur pays;

Or. en

Amendement 351
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. souligne que les actes de répression transnationale commis par des pays autoritaires au sein de l'Union

impliquent que les agents de ces régimes sont en mesure d'entrer sur le territoire de l'Union; estime donc qu'il est urgent d'améliorer les contrôles aux frontières de l'Union; demande instamment à l'Union, pour ce faire, de renforcer son soutien, grâce à une augmentation du financement, du personnel et du matériel, aux gardes-frontières des États membres et aux agences telles que Frontex, afin d'être en mesure d'identifier plus rapidement ces agents et de les arrêter;

Or. en

Amendement 352
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. se félicite du nouveau pacte sur les migrations et l'asile et des législations qu'il contient, car ils sont conçus pour alléger la pression migratoire sur les États membres de l'Union, fournir un meilleur processus de filtrage pour identifier les personnes qui ont réellement besoin d'une protection, et pouvoir également identifier les agents des États autoritaires qui pourraient commettre des actes de répression transnationale;

Or. en

Amendement 353
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Renforcer la protection des personnes ciblées par la répression transnationale et le soutien à ces personnes	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 354
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. appelle de ses vœux une approche de la répression transnationale qui soit globale et centrée sur les victimes;	13. appelle de ses vœux une approche de la répression transnationale qui soit globale et centrée sur les victimes***, combinant des mesures de protection immédiates et à long terme, ainsi qu'un soutien adapté aux personnes les plus exposées, notamment les femmes, les personnes LGBTIQ+, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et d'autres groupes ciblés***;

Or. en

Amendement 355
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***appelle de ses vœux une approche de la répression transnationale qui soit globale et centrée sur les victimes***;	13. ***invite les États membres à veiller à ce que les personnes résidant légalement dans l'Union soient effectivement protégées contre l'intimidation, la violence et la coercition de la part d'acteurs étrangers ou de leurs mandataires***;

Or. en

Amendement 356
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. appelle de ses vœux une approche de la répression transnationale qui soit globale ***et centrée sur les victimes***;	13. appelle de ses vœux une approche de la répression transnationale qui soit globale;

Or. en

Amendement 357
Thijs Reuten

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite les États membres et leurs autorités compétentes à établir un cadre de protection de référence pour les personnes ciblées par la répression transnationale, en garantissant des normes minimales de connaissance de la situation et des capacités de réaction rapide au sein des autorités compétentes, ainsi que l'accès à des mécanismes de signalement spécifiques, des points de contact directs et, le cas échéant, la possibilité pour les autorités compétentes d'étendre une certaine forme de protection supplémentaire aux citoyens ciblés par la répression transnationale;

Or. en

Amendement 358

Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. insiste sur le fait qu'un tel cadre de protection doit fonctionner selon le continuum de protection, y compris l'alerte précoce, la protection d'urgence, la stabilisation, l'intégration, la responsabilité et la dissuasion;

Or. en

Amendement 359
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. invite l'Union et les États membres à combler les lacunes existantes en matière de protection en renforçant les mécanismes de protection existants et en établissant un cadre cohérent et accessible pour la protection des victimes de la répression transnationale, y compris un accès sûr et rapide aux visas et aux procédures d'asile, un statut de résident durable, des voies légales d'accès pour un séjour de longue durée, un accès au logement, aux soins de santé, à l'éducation, aux services bancaires et sociaux, une assistance juridique et financière, un soutien psychosocial, des cours de langue et des services de garde d'enfants, le cas échéant, ainsi qu'une protection contre les risques pour la sécurité découlant de titres de voyage manquants ou périmés; met en évidence la nécessité d'éviter le recours à des

statuts juridiques de courte durée ou précaires qui augmentent la vulnérabilité à la coercition, à l'intimidation et à la pression administrative; souligne l'importance de faciliter la relocalisation en toute sécurité au sein de l'Union dans certains cas de répression transnationale, lorsque cela est nécessaire;

Or. en

Amendement 360
Thijs Reuten, Marta Temido

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. demande la mise en place d'un canal de signalement spécifique, sous la forme d'un point de contact national dans chaque État membre, où les individus peuvent partager leurs expériences en toute confidentialité et en toute sécurité, et souligne que les signalements reçus par ces canaux doivent conduire à une évaluation rapide et, le cas échéant, à une action concrète de la part des autorités compétentes, par exemple en enquêtant sur les incidents et en essayant de détecter des schémas ou des liens avec des agents ou des exécutants des services de renseignement étrangers;

Or. en

Amendement 361
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*

14. invite les États membres à reconnaître les dommages psychosociaux comme faisant partie intégrante de la répression transnationale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 362
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite les États membres à reconnaître les dommages psychosociaux comme faisant partie intégrante de la répression transnationale;	14. invite les États membres à reconnaître les dommages psychosociaux comme faisant partie intégrante de la répression transnationale ***et à garantir l'accès à un soutien à la santé mentale multilingue et tenant compte de la dimension de genre et des traumatismes subis, notamment par une évaluation précoce des risques et l'activation de mesures de protection globales lorsque des indicateurs crédibles de préjudice sont constatés***;

Or. en

Amendement 363
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite les États membres à reconnaître les dommages psychosociaux comme faisant partie intégrante de la répression transnationale;	14. invite les États membres à reconnaître les dommages psychosociaux comme faisant partie intégrante de la répression transnationale; ***souligne les graves conséquences psychologiques, sociales et en matière de sécurité que***

présente la répression transnationale pour les victimes et leurs familles, ainsi que son effet dissuasif sur la participation démocratique et la liberté d'expression;

Or. en

Amendement 364
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite les États membres à reconnaître les dommages psychosociaux comme faisant partie intégrante de la répression transnationale;	14. invite les États membres à reconnaître les dommages psychosociaux comme faisant partie intégrante de la répression transnationale; ***rappelle à cet égard les conséquences et la charge psychologique causées par les poursuites-bâillons sur les journalistes ou la pression juridique sur les universitaires;***

Or. en

Amendement 365
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à reconnaître la persécution juridique comme une forme de répression transnationale et à garantir l'accès à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires;	***supprimé***

Or. en

Amendement 366
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à reconnaître la persécution juridique comme une forme de répression transnationale et à garantir ***l'accès*** à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires;	15. invite les États membres à reconnaître la persécution juridique***, y compris celle intentée par des entreprises, visant à exercer des pressions, à intimider ou à épuiser les ressources et le moral des défenseurs des droits de l'homme,*** comme une forme de répression transnationale et à garantir ***que les victimes de répression transnationale ont accès*** à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires***, y compris l'indemnisation et le remboursement des frais de justice résultant de procédures abusives ou vexatoires, et à renforcer l'application de ces décisions***; ***souligne que ces recours devraient, le cas échéant, porter également sur les conséquences professionnelles, financières et sociales plus larges de la répression transnationale, y compris la perte de revenus, la relocalisation forcée et les obstacles à la réintégration professionnelle[2]; [2]*** ***[2] Conseil des droits de l'homme, Défenseurs des droits humains et technologies nouvelles et émergentes: protéger les défenseurs et défenseuses des droits humains à l'ère du numérique, résolution 58/23 des Nations unies du 4 avril 2025, UN Doc., A/HRC/RES/58/23.***

Or. en

Amendement 367
Nacho Sánchez Amor, Marta Temido, Matjaž Nemec, Chloé Ridel

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à reconnaître la persécution juridique comme une forme de répression transnationale et à garantir l'accès à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires;	15. invite les États membres à reconnaître la persécution juridique ***– y compris les procédures abusives et l'usure procédurale financées par les États autoritaires et leurs mandataires –*** comme une forme de répression transnationale et à garantir l'accès à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires; ***invite l'Union et les États membres à surveiller l'utilisation abusive des mécanismes judiciaires ou d'application de la loi par l'État auteur de la répression transnationale ou par des acteurs qui y sont liés; invite en outre les États membres à envisager d'obliger les acteurs qui sont coupables d'abus à indemniser pleinement la victime comme condition préalable à toute autre demande juridique ou de partage d'informations;***

Or. en

Amendement 368
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à reconnaître la persécution juridique comme une forme de répression transnationale et à garantir ***l'accès*** à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires;	15. invite les États membres à reconnaître la persécution juridique comme une forme de répression transnationale et à garantir ***que les victimes de répression transnationale ont accès*** à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires***, y compris l'indemnisation et le remboursement des frais de justice résultant de procédures abusives ou vexatoires, et à renforcer l'application de ces décisions***;

Or. en

Amendement 369
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à reconnaître la persécution juridique comme une forme de répression transnationale et à garantir l'accès à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires;	15. invite les États membres à reconnaître la persécution juridique comme une forme de répression transnationale et à garantir l'accès à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires; ***se félicite dans ce contexte de la directive de l'Union sur les «poursuites stratégiques altérant le débat public»; est d'avis que des mesures similaires devraient être prises pour protéger la liberté académique des pressions extérieures;***

Or. en

Amendement 370
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***invite les États membres à reconnaître*** la persécution juridique comme une forme de répression transnationale et ***à garantir l'accès*** à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires;	15. ***constate que, de manière générale,*** la persécution juridique ***peut être considéré***e comme une forme de répression transnationale et ***que, par conséquent, les victimes devraient avoir accès*** à des voies de recours efficaces, proportionnées et exécutoires;

Or. en

Amendement 371

Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite les États membres à garantir l'accès à une assistance juridique spécialisée pour les victimes de répression transnationale, y compris dans les cas impliquant des demandes d'extradition, des notices Interpol, des restrictions financières, des poursuites-bâillons, du harcèlement et des demandes d'accès à des données comportementales, et à définir une liste d'États facilitateurs de la répression transnationale pour un régime de pause/non-reconnaissance, subordonné à l'absence de reconnaissance, d'exécution ou de fourniture de l'assistance procédurale (y compris l'entraide judiciaire) pour toute demande juridique ou quasi-judiciaire émanant de l'État à l'origine de la répression transnationale et de ses structures mandataires jusqu'à ce que l'indépendance du système judiciaire de l'État soit rétablie;

Or. en

Amendement 372
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite les États membres à fournir un soutien ciblé permettant aux personnes visées par la répression transnationale de poursuivre leurs activités professionnelles et civiques, y compris les journalistes, les

chercheurs, les artistes, les défenseurs des droits de l'homme et leurs donateurs, notamment par un accès rapide au marché du travail, la reconnaissance des qualifications professionnelles, la réduction des obstacles fondés sur la nationalité à l'enregistrement des associations ou à la poursuite des activités civiques, l'accès non discriminatoire au financement de l'Union, et à garantir une protection efficace et rapide à ceux qui choisissent de documenter ou de dénoncer publiquement les abus;

Or. en

Amendement 373
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes touchés par la répression transnationale;	16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes touchés par la répression transnationale; ***appelle de ses vœux une approche de la répression transnationale qui soit globale, intersectionnelle et centrée sur les victimes, combinant des mesures de protection immédiates et à long terme, ainsi qu'un soutien adapté aux personnes les plus exposées, notamment les femmes, les personnes LGBTIQ+, les minorités raciales, ethniques et religieuses, les personnes handicapées, les personnes dont le statut migratoire est incertain, les journalistes, les avocats, les défenseurs des droits de l'homme et d'autres groupes ciblés;***

Or. en

Amendement 374
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes touchés par la répression transnationale;	16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes ***les plus*** touchés par la répression transnationale***, à la fois pour faciliter le signalement en toute sécurité et pour améliorer la compréhension de l'évolution des schémas de répression transnationale, y compris les comportements qui ne tombent pas sous le coup du droit pénal***; ***sollicite à cet égard la mise en place de structures de liaison entre les groupes, de systèmes d'alerte précoce et de mesures de protection appropriées, y compris la planification de la sécurité, la relocalisation d'urgence ou la protection personnelle, le cas échéant;***

Or. en

Amendement 375
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes touchés par la répression transnationale;	16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes ***et les institutions*** touchés par la répression transnationale; ***sollicite le renforcement d'Europol et d'Eurojust afin de mieux lutter contre la répression transnationale dans les États membres et d'assurer un meilleur partage***

des informations, y compris grâce à des formations spécifiques;

Or. en

Amendement 376
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes touchés par la répression transnationale;	16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes touchés par la répression transnationale; ***invite les autorités compétentes à élaborer, par le biais des structures existantes, des mécanismes de communication institutionnelle clairs et responsables avec les communautés concernées;***

Or. ro

Amendement 377
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes touchés par la répression transnationale;	16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes touchés par la répression transnationale; ***indique que les canaux numériques devraient intégrer un cryptage fort de bout en bout afin de minimiser le risque d'interception ou de surveillance;***

Or. en

Amendement 378
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande ***aux services répressifs et*** aux autorités ***de sécurité*** de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes touchés par la répression transnationale;	16. demande aux autorités ***nationales*** de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les groupes touchés par la répression transnationale ***afin d'améliorer la détection et le signalement***;

Or. en

Amendement 379
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les ***groupes touchés*** par la répression transnationale;	16. demande aux services répressifs et aux autorités de sécurité de mettre en place des canaux de communication durables et fiables avec les ***personnes touchées*** par la répression transnationale;

Or. en

Amendement 380
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. constate l'échec de l'Union à protéger le journaliste Julian Assange, qui a publié des informations émanant de

lanceurs d'alerte, de la répression transnationale; demande la modification de la directive de l'Union sur les lanceurs d'alerte afin de renforcer la protection des sources journalistiques et d'accorder un statut de protection immédiate, des garanties de non-refoulement et des réparations pour les lanceurs d'alerte et les journalistes faisant l'objet de poursuites extraterritoriales; invite les États membres à accorder une protection juridique automatique, des procédures d'asile accélérées et le statut conféré par la sphère de sécurité à des journalistes tels que Julian Assange, qui publient des informations émanant de lanceurs d'alerte, et aux lanceurs d'alerte eux-mêmes lorsqu'ils font l'objet de poursuites liées à la répression transnationale; demande instamment à la Commission de contester systématiquement les demandes d'extradition des États-Unis et du Royaume-Uni qui visent la protection des sources journalistiques en tant que manifestations de répression transnationale;

Or. en

Amendement 381
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission et les États membres à mettre en place des mécanismes de signalement facilement accessibles et sûrs, conçus pour respecter et protéger la vie privée des utilisateurs, afin que les personnes visées par la répression transnationale vivant en exil ou au sein des diasporas puissent signaler aux autorités compétentes leurs

préoccupations concernant la répression transnationale numérique;

Or. en

Amendement 382
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite l'Union et les États membres à reconnaître et à soutenir les personnes et les groupes touchés en tant que personnel clé de première intervention, notamment par la consultation, la protection des responsables communautaires et un soutien durable aux initiatives de proximité en matière de suivi, de documents et de soutien par les pairs;

Or. en

Amendement 383
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures de protection tenant compte de la dimension de genre pour les femmes touchées par la répression transnationale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 384
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures de protection tenant compte de la dimension de genre pour les femmes touchées par la répression transnationale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 385
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures de protection tenant compte de la dimension de genre pour les femmes touchées par la répression transnationale;	17. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures de protection tenant compte de la dimension de genre pour les femmes touchées par la répression transnationale***, y compris celles qui sont confrontées à la dépendance économique, à l'insécurité juridique ou à la violence sexiste du fait d'une coercition visant la famille ou du refus consulaire, et à garantir l'accès à des voies de signalement sûres et à des recours effectifs***;

Or. en

Amendement 386
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures de protection tenant compte de la dimension de genre pour les femmes ***touchées*** par la répression transnationale;	17. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures de protection tenant compte de la dimension de genre pour les femmes ***et les groupes LGBTIQ+ touchés*** par la répression transnationale; ***demande à la Commission et aux États membres de renforcer la sécurité des familles des personnes ciblées par la répression transnationale, en particulier les enfants;***

Or. en

Amendement 387
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures de protection ***tenant compte de la dimension de genre*** pour les ***femmes*** touchées par la répression transnationale;	17. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures de protection ***axées sur les victimes et fondées sur les besoins*** pour les ***personnes*** touchées par la répression transnationale***, en garantissant une protection et un soutien égaux à toutes les victimes, y compris celles qui présentent des vulnérabilités spécifiques***;

Or. en

Amendement 388
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***invite la Commission et les*** États	17. ***demande à la Commission et aux***

membres ***à adopter des mesures de protection tenant compte de la dimension de genre pour les femmes*** touchées par la répression transnationale;	États membres ***de veiller à ce que les mesures de protection soient appliquées de manière non discriminatoire à toutes les personnes*** touchées par la répression transnationale***, conformément à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne***;

Or. ro

Amendement 389
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite ***la Commission et*** les États membres à ***adopter des*** mesures de protection ***tenant compte de la dimension de genre*** pour les femmes touchées par la répression transnationale;	17. invite les États membres à ***veiller à ce que les*** mesures de protection pour les femmes touchées par la répression transnationale ***soient adaptées à leurs besoins et à leur situation spécifiques***;

Or. en

Amendement 390
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures de protection ***tenant compte de la dimension de genre*** pour les femmes touchées par la répression transnationale;	17. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures de protection pour les femmes touchées par la répression transnationale;

Or. en

Amendement 391

Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande au SEAE de mettre à jour le plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que les orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme, afin qu'ils traitent explicitement de la répression transnationale;	18. demande au SEAE de mettre à jour le plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que les orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme, afin qu'ils traitent explicitement de la répression transnationale; ***invite la Commission et les États membres à mettre en place, en particulier, des garanties empêchant l'utilisation abusive des instruments financiers et administratifs de l'Union et des États membres en matière de lutte contre le terrorisme d'une manière susceptible de contribuer à la répression transnationale, notamment au moyen d'évaluations périodiques de l'impact sur les droits fondamentaux, de mécanismes de contrôle judiciaire et de procédures d'examen indépendantes; souligne que les mesures adoptées au nom de la sécurité ne doivent pas reproduire les pratiques coercitives caractéristiques des États auteurs de la répression transnationale;***

Or. en

Amendement 392
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande au SEAE de mettre à jour le plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que les orientations de l'Union concernant	18. demande au SEAE de mettre à jour le plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que les orientations de l'Union concernant

les défenseurs des droits de l'homme, afin qu'ils traitent explicitement de la répression transnationale;	les défenseurs des droits de l'homme, afin qu'ils traitent explicitement de la répression transnationale***, y compris la protection et le soutien pour les défenseurs des droits de l'homme en exil ou vivant dans des diasporas***;

Or. en

Amendement 393
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite le Parlement et le Conseil à modifier le règlement (CE) nº 810/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 établissant un code communautaire des visas (code des visas) afin d'introduire des dispositions autorisant de nouvelles prolongations de la durée de séjour pour les personnes victimes de la répression transnationale;

Or. en

Amendement 394
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite la Commission à rendre opérationnelle la stratégie de l'Union pour la société civile en établissant un mécanisme européen spécifique pour prévenir la répression transnationale et y répondre;

Or. en

Amendement 395
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. invite la Commission et le SEAE à renforcer leur engagement auprès de la société civile et à garantir un financement adéquat et prévisible, notamment dans le cadre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» et d'Horizon Europe, pour les documents, l'aide aux victimes, les systèmes d'alerte précoce et les outils de sécurité numérique utilisés par les défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 396
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quater. indique que les besoins de protection reconnus dans un État membre de l'Union doivent être reconnus de manière cohérente et mutuelle dans l'ensemble de l'Union, ce qui permet d'éviter les lacunes en matière de protection entre les États membres;

Or. en

Amendement 397
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution	*Amendement*
Prévenir les formes spécifiques de répression transnationale et y répondre	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 398
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Sous-titre 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	appelle à protéger de l'expulsion et de l'extradition les personnes qui ont contacté les autorités pour signaler des cas avérés de répression transnationale, notamment en leur conseillant de demander l'asile ou d'autres formes de protection subsidiaire si elles ne l'ont pas encore fait;

Or. en

Amendement 399
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Sous-titre 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite l'Union et ses États membres à renforcer les mécanismes de protection des réfugiés politiques et des défenseurs

des droits de l'homme exposés à la répression transnationale, notamment en leur offrant un refuge sûr, des procédures d'asile équitables et une protection contre l'expulsion forcée et le harcèlement juridique; demande instamment d'être particulièrement attentif aux risques et aux craintes des communautés de réfugiés et de demandeurs d'asile; recommande de faciliter le regroupement familial pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, y compris ceux provenant de pays connus pour leur répression transnationale, en tenant compte du risque de représailles auquel les membres de la famille peuvent être confrontés;

Or. en

Amendement 400
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre de l'Union pour répondre à la nature transfrontière de la répression transnationale physique;	19. appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre de l'Union pour répondre à la nature transfrontière de la répression transnationale physique; ***demande que des mesures soient prises pour protéger les défenseurs des droits de l'homme de la répression transnationale, notamment en apportant un soutien juridique et politique à ceux qui risquent de subir des représailles en dehors de leur pays d'origine, et en veillant à ce que les mécanismes de coopération juridique internationale ne soient pas détournés pour les cibler;***

Or. en

Amendement 401

Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre de l'Union ***pour répondre*** à la nature transfrontière de la répression transnationale physique;	19. appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre de l'Union ***répondant*** à la nature transfrontière de la répression transnationale physique***, y compris la surveillance, la coercition, les agressions et les tentatives d'enlèvement, afin de garantir que de tels actes sont systématiquement détectés, font l'objet d'une enquête et sont traités comme une répression étatique plutôt que comme des infractions pénales isolées***;

Or. en

Amendement 402
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. appelle ***de ses vœux la mise en place d'un cadre de l'Union*** pour répondre à la nature transfrontière de la répression transnationale physique;	19. appelle à un ***renforcement de la coopération opérationnelle entre les États membres*** pour répondre à la nature transfrontière de la répression transnationale physique***, y compris grâce à des instruments et des canaux existants, sans créer de nouvelles structures centralisées au niveau de l'Union et dans le plein respect des compétences des États membres en matière de sécurité intérieure***;

Or. en

Amendement 403

Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre*** de l'Union pour ***répondre à la nature transfrontière de*** la répression transnationale physique;	19. ***demande de renforcer la coopération au niveau*** de l'Union pour ***lutter contre*** la répression transnationale physique***, conformément aux compétences prévues par les traités***;

Or. ro

Amendement 404
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre de l'Union pour*** répondre à la nature transfrontière de la répression transnationale physique;	19. ***estime qu'il est important de*** répondre à la nature transfrontière de la répression transnationale physique;

Or. en

Amendement 405
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. Répression transnationale psychologique

Or. en

Amendement 406
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. invite l'Union à mettre en place un cadre européen global pour prévenir, surveiller et traiter efficacement la nature transfrontière de la répression transnationale psychologique, y compris son incidence sur les personnes ciblées par la répression transnationale et leurs familles; demande instamment à l'Union de reconnaître les conséquences psychologiques graves et durables de la répression transnationale sur la santé mentale, le bien-être, le sentiment de sécurité, l'intégrité psychologique, les relations sociales et la capacité des victimes à poursuivre leur engagement public et civique, ce qui se traduit souvent par un traumatisme à long terme, l'isolement et l'exclusion, et d'y répondre;

Or. en

Amendement 407
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. rappelle que les plateformes numériques sont utilisées comme outil par les États auteurs de répression transnationale et invite la Commission à mettre en œuvre une législation numérique pour protéger les personnes ciblées par la répression transnationale en ligne; fait observer que les campagnes de haine et de diffamation, y compris les

contenus illégaux, contre des individus ou des institutions peuvent être une composante de la répression transnationale, et qu'il incombe aux entreprises technologiques d'empêcher que leurs services numériques soient utilisés à des fins répressives;

Or. en

Amendement 408
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne que l'Union a des frontières avec des régimes autoritaires qui, à l'ère numérique, développent des capacités de plus en plus sophistiquées pour mener des activités de répression transnationale, notamment la surveillance en ligne, le piratage informatique, l'intimidation par les communications numériques, la désinformation et l'incitation à la haine contre les dissidents dans leur pays de résidence, ce qui constitue une mise en cause directe de la sécurité et des droits de l'homme des États membres;

Or. en

Amendement 409
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne que les formes les plus brutales de la répression transnationale,

telles que les assassinats et les enlèvements commandités par des régimes hostiles, en particulier la Russie et l'Iran, se produisent au sein de l'Union, ce qui constitue une violation directe de la souveraineté des États membres et porte directement atteinte à la sécurité de leurs citoyens;

Or. pl

Amendement 410
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. souligne que la Fédération de Russie utilise un large éventail d'outils violents de répression transnationale contre les opposants politiques résidant à l'étranger, y compris la surveillance, l'intimidation, ainsi que les tentatives d'enlèvement et d'assassinat; souligne que les réfugiés et les dissidents tchétchènes, qui sont la cible de violences et d'assassinats dans les pays européens depuis des années, sont particulièrement visés par ces actions; rappelle que l'ancien commandant tchétchène Zelimkhan Khangoshvili a été assassiné à Berlin en 2019 et que les autorités judiciaires allemandes ont déterminé que l'auteur avait un lien avec les services de sécurité russes; indique que cette affaire s'inscrit dans un schéma plus large d'actions impliquant des attaques contre des opposants politiques, d'anciens combattants et des militants indépendantistes tchétchènes qui ont trouvé refuge en Europe; souligne en outre que les opérations répressives russes à l'étranger ont également consisté en des assassinats et des tentatives d'assassinat très médiatisés au moyen d'agents

chimiques ou radiologiques interdits, comme l'assassinat d'Alexandre Litvinenko à Londres en 2006 et la tentative d'empoisonnement de Sergueï Skripal en 2018, ce qui indique la volonté des autorités russes de recourir à des mesures extrêmes contre des adversaires résidant sur le territoire d'autres pays;

Or. pl

Amendement 411
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. souligne que le régime d'Alexandre Loukachenko utilise un large éventail d'outils de répression transnationale contre les dissidents, les journalistes et les militants de la société civile biélorusse résidant à l'étranger, y compris la surveillance, l'intimidation, les menaces contre les membres de la famille restés dans le pays et les tentatives de retour forcé; souligne que ces actions se sont principalement intensifiées après les élections présidentielles frauduleuses de 2020, lorsque des milliers de Biélorusses ont été contraints à l'émigration politique vers des pays de l'Union européenne, et après 2022, lorsque les Biélorusses ont décidé de soutenir l'Ukraine dans sa défense, notamment par la création d'un régiment portant le nom de Kastous-Kalinowski; condamne l'acte sans précédent de répression étatique transnationale consistant à forcer un avion civil polonais effectuant un vol entre les pays de l'Union à atterrir à Minsk en mai 2021 pour arrêter Raman Protassevitch; souligne que le détournement d'un vol de passagers est un acte de terrorisme et

constitue un exemple extrême d'utilisation d'instruments étatiques pour persécuter des opposants politiques hors du pays et une atteinte grave à la sécurité de l'aviation civile internationale; souligne également que les services de sécurité biélorusses et les structures connexes mènent des actions contre les milieux émigrés, notamment des tentatives d'infiltration des organisations de la diaspora, de la violence physique commanditée, des campagnes d'intimidation, y compris sur les médias sociaux, des procès politiques par défaut et d'autres types de pression sur les familles des militants restés en Biélorussie, ce qui a pour effet d'intimider et de limiter les activités politiques des Biélorusses résidant dans l'Union européenne;

Or. pl

Amendement 412
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union et ***ses*** États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, y compris leur dimension sexospécifique;	20. invite l'Union et ***les*** États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale***, telles que la censure, la désinformation, les campagnes de diffamation, le harcèlement et l'intimidation en ligne***, y compris leur dimension sexospécifique; ***demande de mettre en place des mécanismes de signalement accessibles aux victimes et de tenir pour responsables les entreprises technologiques et autres acteurs privés lorsqu'ils facilitent de telles pratiques; souligne que les sanctions ciblées peuvent constituer une forme de répression transnationale numérique lorsqu'elles***

conduisent à empêcher, en utilisant la technologie, un défenseur des droits de l'homme d'accéder à des services essentiels (paiements, plateformes de voyage, communications), ce qui entrave ou gêne son travail légitime par-delà les frontières;

Or. en

Amendement 413
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union et ***ses*** États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, y compris leur dimension sexospécifique;	20. invite l'Union et ***les*** États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale***, telles que la censure, la désinformation, les campagnes de diffamation, le harcèlement et l'intimidation en ligne***, y compris leur dimension sexospécifique***, qui sont toutes rendues possibles par les algorithmes hyper-personnalisés et les systèmes de recommandation***; ***demande de mettre en place des mécanismes de signalement accessibles aux victimes et de tenir pour responsables les entreprises technologiques et autres acteurs privés lorsqu'ils facilitent de telles pratiques, et se félicite de l'examen en cours par la Commission des mécanismes de notification et d'action existants des plateformes dans le cadre du règlement sur les services numériques, afin de s'assurer qu'il est simple et efficace d'exercer les droits des utilisateurs;***

Or. en

Amendement 414
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, ***y compris leur dimension sexospécifique***;	20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, ***en assurant une protection pleine et égale à toutes les personnes concernées, sans aucune distinction, conformément à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et sans restreindre de quelque manière que ce soit le droit à la liberté d'expression et d'information***;

Or. ro

Amendement 415
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, y compris leur dimension sexospécifique;	20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, y compris leur dimension sexospécifique; ***souligne qu'il est nécessaire de reconnaître la spécificité de la répression transnationale numérique fondée sur le genre et ses conséquences particulières pour les femmes ciblées par ce type de répression;***

Or. en

Amendement 416

Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, y compris ***leur dimension sexospécifique***;	20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale***, car les technologies numériques sont des éléments essentiels de la boîte à outils de la coercition extraterritoriale***, y compris ***la surveillance, les attaques par piratage et le harcèlement en ligne***;

Or. en

Amendement 417
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, y compris leur dimension sexospécifique;	20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, y compris leur dimension sexospécifique; ***rappelle que des technologies telles que l'intelligence artificielle et les logiciels espions sont également utilisés dans le contexte de la répression transnationale;***

Or. en

Amendement 418
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, y compris ***leur dimension sexospécifique***;	20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, y compris ***grâce à des mesures de cybersécurité et de lutte contre les menaces hybrides***;

Or. en

Amendement 419
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale***, y compris leur dimension sexospécifique***;	20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale;

Or. en

Amendement 420
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale***, y compris leur dimension sexospécifique***;	20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale;

Or. en

Amendement 421
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale***, y compris leur dimension sexospécifique***;	20. invite l'Union et ses États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale ***dans toutes ses dimensions***;

Or. en

Amendement 422
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. estime que la répression transnationale numérique répond aux critères d'inclusion dans les activités ayant des effets négatifs sur les «droits fondamentaux» telles que définies par le règlement sur les services numériques (DSA), en particulier lorsqu'il s'agit d'évaluer les risques dans le cadre du DSA; appelle à une application rigoureuse et cohérente du DSA afin de garantir que les plateformes, en particulier les très grandes plateformes en ligne (TGPL), prennent des mesures efficaces pour atténuer et contrer les menaces liées à la répression transnationale numérique; demande à la Commission d'accorder une attention particulière à l'incidence de la répression transnationale lors des prochaines révisions de ses lignes directrices relatives à l'évaluation des risques et aux mesures d'atténuation des TGPL;

Or. en

Amendement 423
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les cadres réglementaires concernant le contenu en ligne, les services numériques ou la désinformation n'imposent pas de fait des normes mondiales d'expression à des acteurs extérieurs à l'Union, et à évaluer les conséquences potentielles de la législation européenne sur la liberté d'expression et la souveraineté dans les pays tiers;

Or. en

Amendement 424
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. remarque avec inquiétude que la pression réglementaire exercée par les institutions de l'Union a parfois conduit à des changements dans les politiques de modération des contenus au niveau mondial, ce qui a eu des conséquences sur les discours à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de l'Union; invite la Commission à examiner ces allégations de manière transparente et à veiller à ce que la législation de l'Union ne porte pas atteinte à la liberté d'expression ou à la souveraineté dans l'Union et dans les

pays tiers;

Or. en

Amendement 425
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. appelle la Commission et le SEAE à traiter explicitement les efforts de censure transnationale comme une forme de répression transnationale, y compris en élaborant des conseils pour détecter et contrer la censure, l'intimidation et les mesures numériques transfrontières visant à faire taire les diasporas et les acteurs de la société civile au sein de l'Union, ainsi qu'en désignant publiquement les auteurs de telles pratiques et en les condamnant, s'il y a lieu;

Or. en

Amendement 426
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 427
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 428
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 429
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 430
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 431
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande ***une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les*** services ***numériques***;	21. ***invite l'Union et les États membres à reconnaître, prévenir et combattre les formes numériques de répression transnationale, telles que la censure, la désinformation, les campagnes de diffamation, le harcèlement et l'intimidation en ligne, y compris leur dimension sexospécifique;*** demande ***de mettre en place des mécanismes de signalement accessibles aux victimes et de tenir pour responsables les entreprises technologiques et autres acteurs privés lorsqu'ils facilitent de telles pratiques; souligne que les sanctions ciblées peuvent constituer une forme de répression transnationale numérique lorsqu'elles conduisent à empêcher, en utilisant la technologie, un défenseur des droits de l'homme d'accéder à des*** services ***essentiels (paiements, plateformes de voyage, communications), ce qui entrave ou gêne son travail légitime par-delà les frontières***; ***invite l'Union et les États membres à veiller à ce que les entreprises technologiques fassent preuve d'une***

diligence raisonnable solide et permanente en matière de droits de l'homme afin d'empêcher que leurs plateformes, outils ou services ne soient utilisés pour faciliter la répression transnationale numérique;

Or. en

Amendement 432
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques;	21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques***, dans la mesure où il contribue à réduire la répression transnationale numérique, tout en respectant pleinement la liberté d'expression***; ***souligne que ces mesures devraient empêcher les États autoritaires d'utiliser les plateformes en ligne pour intimider, faire chanter, harceler et surveiller les militants de la diaspora et de l'opposition résidant dans l'Union européenne, tout en leur permettant de poursuivre légalement leurs activités publiques, journalistiques ou civiques, qui ont souvent été la cause de leur exil et restent la cible principale de la répression transnationale;***

Or. pl

Amendement 433
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une application rigoureuse et cohérente ***du règlement sur les services numériques***;	21. demande une application rigoureuse et cohérente ***de la législation numérique pertinente de l'Union, y compris en enquêtant sur les risques systémiques posés par des plateformes telles que WeChat et TikTok***; ***insiste sur le fait que ces plateformes doivent être tenues pour responsables de leur incapacité à remplir leurs obligations légales et à atténuer les risques pour les droits fondamentaux des personnes résidant dans l'Union, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de ces applications pour la surveillance organisée par l'État, la censure du discours politique et la facilitation de la répression transnationale à l'encontre des diasporas;***

Or. en

Amendement 434
Engin Eroglu, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques;	21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques***, y compris en enquêtant sur les risques systémiques posés par des plateformes telles que WeChat et TikTok***; ***insiste sur le fait que ces plateformes doivent être tenues pour responsables de leur incapacité à atténuer les risques pour les droits fondamentaux des personnes résidant dans l'Union, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de ces applications pour la surveillance organisée par l'État, la censure du discours politique et la facilitation de la répression transnationale à l'encontre des diasporas;***

Or. en

Amendement 435
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***demande une application rigoureuse et cohérente du*** règlement sur les services numériques;	21. ***insiste sur le fait que la liberté d'expression est la pierre angulaire d'une société démocratique; constate avec préoccupation que le*** règlement sur les services numériques ***va mettre en place un régime paneuropéen de censure et que l'Union l'utilisera pour décider de ce qui peut ou non circuler sur les médias sociaux***; ***estime que cette évolution porte atteinte au discours démocratique légitime et réprime la liberté d'expression;***

Or. en

Amendement 436
Jan Farský

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques;	21. demande une application rigoureuse et cohérente du règlement sur les services numériques***, notamment en ce qui concerne l'obligation pour les très grandes plateformes en ligne de définir, d'évaluer et d'atténuer les risques systémiques liés à la répression transnationale numérique, y compris les campagnes de harcèlement coordonnées et la manipulation algorithmique***;

Or. en

Amendement 437
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une application rigoureuse ***et*** cohérente du règlement sur les services numériques;	21. demande une application rigoureuse***,*** cohérente ***et proportionnée*** du règlement sur les services numériques***, dans le plein respect de la liberté d'expression, du pluralisme des médias et du principe de subsidiarité, en évitant toute utilisation de celui-ci comme instrument de censure politique ou idéologique***;

Or. ro

Amendement 438
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***demande une application rigoureuse et cohérente du*** règlement sur les services numériques;	21. ***souligne que la répression transnationale ne devrait pas être utilisée pour justifier l'application du*** règlement sur les services numériques ***au-delà de son mandat établi***;

Or. en

Amendement 439
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

21 bis. prend note avec inquiétude des cas avérés impliquant des entreprises privées qui développent et exportent des logiciels espions avancés et des outils de surveillance numérique, y compris des entreprises israéliennes telles que NSO Group, développeur du logiciel espion Pegasus, dont les produits ont été utilisés contre des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des opposants politiques et des représentants des minorités; demande un renforcement des contrôles à l'exportation, des obligations de surveillance après la vente et la suspension ou la résiliation des contrats lorsqu'il existe un risque important d'utilisation abusive à des fins de répression transnationale; souligne que les États membres doivent s'abstenir de contracter des services de surveillance ou d'espionnage auprès d'entreprises impliquées de manière crédible dans des violations des droits de l'homme, lorsqu'il existe un risque évident que ces outils puissent être utilisés pour faciliter la répression transnationale; rappelle que les décisions en matière de passation de marchés publics doivent être conformes aux obligations internationales en matière de droits de l'homme et que continuer à faire des affaires avec des entreprises liées à des abus documentés risque de contribuer à de telles pratiques ou de les rendre possibles;

Or. en

Amendement 440
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. se déclare vivement préoccupé par l'utilisation de l'intelligence artificielle

	par des pays tiers et leurs mandataires comme outil de répression transnationale, notamment par la surveillance numérique fondée sur l'IA, le déploiement de logiciels espions, les attaques de filoutage et de piratage, la divulgation de données personnelles, le harcèlement en ligne automatisé et les campagnes de désinformation coordonnées sur les médias sociaux; invite la Commission et les États membres à traiter explicitement les menaces de répression transnationale par l'IA dans le cadre de la législation européenne pertinente afin de garantir une application rigoureuse, des contrôles stricts des exportations et des mécanismes d'établissement des responsabilités;

Or. en

Amendement 441
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande que la répression transnationale numérique soit explicitement intégrée dans le champ d'application des «risques systémiques» au titre du règlement sur les services numériques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 442
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*

22. demande que la répression transnationale numérique soit explicitement intégrée dans le champ d'application des «risques systémiques» au titre du règlement sur les services numériques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 443
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande que la répression transnationale numérique soit explicitement intégrée dans le champ d'application des «risques systémiques» au titre du règlement sur les services numériques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 444
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande que la répression transnationale numérique soit ***explicitement*** intégrée dans le champ d'application des «risques systémiques» au titre du règlement sur les services numériques;	22. demande que la répression transnationale numérique soit intégrée ***explicitement*** dans le champ d'application des «risques systémiques» au titre du règlement sur les services numériques ***et que les plateformes soient tenues d'évaluer et d'atténuer ces risques***; ***demande à la Commission d'y réfléchir lorsqu'elle élaborera des lignes directrices sur le respect dudit règlement;***

Or. en

Amendement 445
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***demande que*** la répression transnationale numérique ***soit explicitement intégrée dans le champ d'application des «risques systémiques» au titre du*** règlement sur les services numériques;	22. ***constate que le règlement sur les services numériques ne traite pas efficacement la question de*** la répression transnationale numérique***; souligne qu'il faut modifier le*** règlement sur les services numériques ***et en réduire la portée considérablement afin de mieux protéger la liberté d'expression en ligne***; ***appelle à des mesures fortes pour mieux protéger les individus contre la répression transnationale numérique;***

Or. en

Amendement 446
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***demande que la répression transnationale numérique soit explicitement intégrée dans le champ d'application des «***risques systémiques***» au titre du règlement sur les services numériques***;	22. ***souligne que l'inclusion de la répression transnationale numérique dans la catégorie des*** risques systémiques ***ne doit pas conduire à restreindre les contenus légaux ni à limiter le débat démocratique, et demande des mécanismes solides de contrôle juridictionnel ainsi que des voies de recours effectives pour les utilisateurs***;

Or. ro

Amendement 447
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***demande que la répression transnationale numérique soit explicitement intégrée dans le champ d'application des «risques systémiques» au titre du règlement sur les services numériques***;	22. ***observe que les menaces numériques sont devenues un élément essentiel de la boîte à outils des gouvernements engagés dans la répression transnationale, car les menaces numériques contre les opposants en exil réduisent le coût du contrôle politique extraterritorial***;

Or. en

Amendement 448
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande que la répression transnationale numérique soit explicitement intégrée dans le champ d'application des «risques systémiques» au titre du règlement sur les services numériques;	22. demande que la répression transnationale numérique soit explicitement intégrée dans le champ d'application des «risques systémiques» au titre du règlement sur les services numériques ***et que des canaux de signalement spécifiques soient créés pour les diasporas***;

Or. en

Amendement 449
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne l'importance majeure des plateformes en ligne et des médias numériques pour les personnes qui ont été contraintes de quitter leur pays en raison de persécutions politiques; précise que ces outils leur permettent de poursuivre leurs activités journalistiques, civiques et politiques, notamment en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté d'expression, et de rester en contact avec les communautés de leur pays d'origine et avec leurs proches qui y sont restés; souligne que l'espace numérique est un élément essentiel pour préserver le pluralisme de l'information et soutenir la société civile en exil; considère que la liberté d'expression doit être particulièrement protégée;

Or. pl

Amendement 450
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne que les réponses à la répression transnationale assistée par la technologie doivent respecter pleinement la liberté d'expression, la vie privée et la légalité; invite les fournisseurs de services en ligne à coopérer avec les autorités nationales compétentes, sous réserve d'une autorisation judiciaire et de recours effectifs, pour lutter contre le harcèlement illégal, les menaces et la coercition impliquant des acteurs étatiques étrangers;

Or. en

Amendement 451
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit particulièrement préoccupé par ***l'utilisation de logiciels espions et de technologies de*** surveillance ***par des pays tiers et leurs mandataires***;	23. se dit particulièrement préoccupé par ***l'exposition des défenseurs des droits de l'homme à la*** surveillance ***illégale ou arbitraire, à l'ingérence illégale ou arbitraire dans la vie privée, à l'interception ciblée des communications, au piratage informatique, y compris le piratage organisé par un gouvernement, et à toutes les formes de violence et de harcèlement en ligne***; ***invite l'Union et les États membres à assurer une surveillance stricte des marchés des logiciels espions, à mettre en place des mécanismes d'établissement des responsabilités efficaces et à criminaliser la collecte illégale de données effectuée pour le compte d'États étrangers en violation de la législation européenne;***

Or. en

Amendement 452
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit particulièrement préoccupé par l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance par des pays tiers et leurs mandataires;	23. se dit particulièrement préoccupé par l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance par des pays tiers et leurs mandataires ***contre des personnes dans l'Union***; ***invite l'Union et les États membres à assurer une surveillance stricte des marchés des logiciels espions et à mettre en place des mécanismes d'établissement des***

responsabilités efficaces;

Or. en

Amendement 453
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit particulièrement préoccupé par l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance par des pays tiers et leurs mandataires;	23. se dit particulièrement préoccupé par l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance par des pays tiers et leurs mandataires***, d'une manière qui enfreint le droit et porte atteinte à la souveraineté des États membres***;

Or. pl

Amendement 454
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. ***se dit particulièrement préoccupé par*** l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance par des pays tiers et leurs mandataires;	23. ***souligne que le droit à une communication sûre et privée est fondamental; condamne vivement*** l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance par des pays tiers et leurs mandataires;

Or. en

Amendement 455
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit particulièrement préoccupé par l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance par des pays tiers et leurs mandataires;	23. se dit particulièrement préoccupé par l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance par des pays tiers et leurs mandataires ***pour cibler des personnes résidant dans l'Union***;

Or. en

Amendement 456
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit particulièrement préoccupé par l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance ***par des pays tiers et leurs mandataires***;	23. se dit particulièrement préoccupé par l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance;

Or. en

Amendement 457
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit particulièrement préoccupé par l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance par ***des pays tiers et leurs mandataires***;	23. se dit particulièrement préoccupé par l'utilisation de logiciels espions et de technologies de surveillance par ***les gouvernements répressifs***;

Or. en

Amendement 458
Engin Eroglu, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. se déclare vivement préoccupé par l'utilisation de l'intelligence artificielle par des pays tiers et leurs mandataires comme outil de répression transnationale, notamment par la surveillance numérique fondée sur l'IA, le déploiement de logiciels espions, les attaques de filoutage et de piratage, la divulgation de données personnelles, le harcèlement en ligne automatisé et les campagnes de désinformation coordonnées sur les médias sociaux; invite la Commission et les États membres à traiter explicitement les menaces de répression transnationale par l'IA dans le cadre de la législation européenne pertinente, notamment le règlement sur les services numériques, le règlement sur l'intelligence artificielle et le règlement sur les biens à double usage, afin de garantir une application rigoureuse, des contrôles stricts des exportations et des mécanismes d'établissement des responsabilités;

Or. en

Amendement 459
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite, dans ce contexte, les États membres à mettre en œuvre les recommandations de la commission d'enquête chargée d'enquêter sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions de surveillance équivalents mise

en place par le Parlement, à renforcer les garanties contre la prolifération et l'utilisation abusive de logiciels espions et à remédier aux lacunes de la législation nationale par une meilleure application de la législation de l'Union, telle que la directive sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, les règles de passation des marchés publics et le règlement sur les biens à double usage;

Or. en

Amendement 460
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. s'oppose aux réponses technologiques sécurisées à la répression transnationale numérique, telles que la surveillance aveugle par l'IA et la responsabilité élargie des plateformes; préfère privilégier la protection des données, les droits de cryptage et la surveillance exercée par la société civile plutôt que l'expansion des infrastructures de surveillance de l'État et des entreprises qui font écho aux tactiques des auteurs de répression transnationale;

Or. en

Amendement 461
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

23 bis. fait observer que des outils tels que le logiciel espion Pegasus sont utilisés pour surveiller les militants, les hommes politiques et les journalistes;

Or. en

Amendement 462
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. rappelle le rapport de la commission d'enquête PEGA du Parlement, qui contient des recommandations visant à lutter contre l'utilisation illégale de logiciels espions, en particulier lorsqu'ils sont intrusifs; déplore que la Commission n'ait pas, à ce jour, pris en compte ces recommandations, alors que des problèmes subsistent; souligne que cette situation expose tous les citoyens de l'Union, en particulier les acteurs de la société civile, les journalistes, les universitaires, les défenseurs des droits de l'homme, mais aussi les institutions, à un risque considérable, notamment l'ingérence étrangère;

Or. en

Amendement 463
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. condamne le rôle de l'AWS

Sovereign Cloud qui pourrait être un vecteur de répression transnationale, étant donné sa dépendance à l'égard d'infrastructures basées aux États-Unis et vulnérables aux demandes étrangères; demande l'interdiction de l'utilisation d'AWS pour les données sensibles de l'Union, y compris les données relatives aux défenseurs des droits de l'homme et aux diasporas, et le développement d'un nuage souverain public de l'Union; déplore ce risque systémique pour la souveraineté numérique de l'Union;

Or. en

Amendement 464
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. observe que les régimes utilisent des menaces ou proposent des missions rémunérées pour enregistrer les participants aux manifestations ou espionner les dissidents, ce qui affecte directement l'exercice des droits fondamentaux tels que la liberté de réunion et d'association au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 465
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. rappelle les préoccupations

exprimées par les rapporteurs spéciaux des Nations unies concernant l'utilisation signalée des logiciels espions Pegasus et Candiru contre des représentants politiques de la minorité catalane et des acteurs de la société civile dans l'affaire dite du «Catalangate»; relève que l'ampleur et la sophistication de la surveillance et son effet dissuasif sur la liberté d'expression, de réunion et de participation des minorités suscitent des inquiétudes à propos des modèles de répression transnationale numérique utilisés à l'intérieur de l'Union; souligne que l'opacité du marché des logiciels espions commerciaux empêche de désigner et de condamner efficacement les responsables;

Or. en

Amendement 466
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les très grandes plateformes en ligne et les moteurs de recherche appliquent une modération des contenus fondée sur les droits de l'homme; enjoint à ces plateformes de mettre en place des mécanismes de réponse rapide pour les personnes en danger, y compris des canaux de signalement prioritaires, un examen humain rapide, des garanties contre la suppression arbitraire de contenu comme indiqué dans le règlement sur les services numériques, et des réponses efficaces à la divulgation de données personnelles, à la prise de contrôle de compte et au harcèlement en

ligne coordonné;

Or. en

Amendement 467
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies. demande instamment à la Commission de révoquer les certifications du cadre de protection des données UE-États-Unis pour AWS à la lumière des risques de répression transnationale découlant de la surconformité à l'égard de la législation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT); demande à la Commission et aux États membres d'imposer des audits indépendants de tous les nuages souverains commerciaux afin d'empêcher l'utilisation de données à des fins militaires;

Or. en

Amendement 468
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies. invite le Bureau européen de l'IA de la Commission à poursuivre l'évaluation de l'effet de l'intelligence artificielle sur la répression transnationale et à proposer des garanties concrètes pour empêcher l'utilisation

abusive des systèmes d'IA de manière à permettre la surveillance, la coercition ou la répression au-delà des frontières;

Or. en

Amendement 469
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 23 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 sexies. condamne l'ingérence israélienne dans la cybersécurité et la protection des données de l'Union par l'exportation d'outils invasifs vers des États à haut risque; demande instamment à la Commission d'inscrire NSO et les entreprises du même type sur la liste du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme et de révoquer les financements et les partenariats de l'Union avec les entités concernées;

Or. en

Amendement 470
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. considère que les représailles à l'encontre de membres de la famille de personnes exilées constituent une forme de répression transnationale;	24. considère que les représailles à l'encontre de membres de la famille de personnes exilées***, qu'elles aient lieu au sein de l'Union ou dans des pays tiers,*** constituent une forme ***distincte et grave*** de répression transnationale; ***demande que les intimidations, détentions, confiscations de***

biens, interdictions de voyager et autres pratiques similaires visant les familles soient systématiquement prises en compte dans les cadres de surveillance, de sanctions, d'asile et de réponse diplomatique de l'Union;

Or. en

Amendement 471
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. considère que les représailles à l'encontre de membres de la famille de personnes exilées constituent une forme de répression transnationale;	24. considère que les représailles à l'encontre de membres de la famille de personnes exilées constituent une forme de répression transnationale***, y compris lorsque les membres de cette famille sont présents sur le territoire du pays qui se livre à la répression transnationale ou sur le territoire d'un pays tiers***;

Or. pl

Amendement 472
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. considère que les représailles à l'encontre de membres de la famille de personnes exilées constituent une forme de répression transnationale;	24. considère que les représailles à l'encontre de membres de la famille de personnes exilées constituent une forme de répression transnationale***, y compris lorsque les membres de la famille résident sur le territoire de l'État auteur de la répression transnationale ou sur le territoire d'un pays tiers***;

Or. en

Amendement 473
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***considère que les*** représailles à l'encontre de membres de la famille de personnes ***exilées constituent une forme de répression transnationale***;	24. ***constate que la répression transnationale peut également inclure des*** représailles à l'encontre de membres de la famille de personnes ***ciblées***;

Or. en

Amendement 474
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. considère que les représailles à l'encontre de membres de la famille de personnes exilées constituent une forme de répression transnationale;	24. considère que les représailles à l'encontre de membres de la famille ***ou des associés*** de personnes exilées constituent une forme de répression transnationale;

Or. en

Amendement 475
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite les États membres à veiller à ce que les cas de coercition par procuration et d'intimidation visant la

	famille soient documentés et traités, même lorsque les poursuites pénales sont limitées par des contraintes juridictionnelles, et à ce que les personnes concernées bénéficient d'une protection et d'un soutien appropriés;

Or. en

Amendement 476
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. invite les États membres à recourir au regroupement familial et à d'autres voies de protection pour réduire l'exposition à la coercition par procuration;	***supprimé***

Or. en

Amendement 477
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. invite les États membres à recourir au regroupement familial et à d'autres voies de protection pour réduire l'exposition à la coercition par procuration;	***supprimé***

Or. en

Amendement 478
Hannah Neumann

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. invite les États membres à ***recourir au*** regroupement familial et à d'autres voies de protection pour réduire l'exposition à la coercition par procuration;	25. invite les États membres à ***tirer parti du*** regroupement familial et à d'autres voies de protection pour réduire l'exposition à la coercition par procuration***, en soulignant que le regroupement familial est l'une des garanties les plus efficaces contre les pressions exercées sur les individus par l'intermédiaire de leurs proches***;

Or. en

Amendement 479
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. invite les États membres à recourir ***au regroupement familial et à d'autres*** voies de protection pour réduire l'exposition à la coercition par procuration;	25. Invite les États membres à recourir ***à des*** voies de protection pour réduire l'exposition à la coercition par procuration***, y compris le regroupement familial, lorsque cela se révèle approprié***;

Or. en

Amendement 480
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. invite les États membres à recourir ***au regroupement familial et*** à ***d'autres***	25. invite les États membres à recourir à ***des*** voies de protection pour réduire

voies de protection pour réduire l'exposition à la coercition par procuration;	l'exposition à la coercition par procuration;

Or. pl

Amendement 481
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. constate avec une vive inquiétude que les autorités du régime utilisent de plus en plus les procès par défaut, les procédures pénales de masse, la confiscation des biens et l'intimidation des proches comme outils de répression contre les dissidents à l'étranger, empêchant ainsi un retour en toute sécurité, restreignant les droits de propriété et exerçant une pression indirecte par l'intermédiaire des membres de la famille restés dans le pays;

Or. en

Amendement 482
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 8

Proposition de résolution	*Amendement*
S'attaquer aux structures qui permettent la répression transnationale	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 483

Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. invite la Commission et les États membres à recenser, évaluer et atténuer les vulnérabilités des systèmes administratifs, juridiques et financiers susceptibles d'être exploitées à des fins de répression transnationale;	26. invite la Commission et les États membres à recenser, évaluer et atténuer les vulnérabilités ***structurelles*** des systèmes administratifs, juridiques et financiers ***nationaux et de l'Union*** susceptibles d'être exploitées à des fins de répression transnationale***, notamment dans les services consulaires, les procédures en matière de visa et de résidence, la réglementation financière et les pratiques de traitement des données***; ***demande un examen approfondi des procédures administratives et juridiques relatives à l'asile et à la protection internationale, compte tenu des conséquences potentiellement fatales pour les victimes de la répression transnationale si elles sont expulsées vers un pays qui la pratique ou l'autorise;***

Or. en

Amendement 484
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. invite la Commission et les États membres à recenser, évaluer et atténuer les vulnérabilités des systèmes administratifs, juridiques et financiers susceptibles d'être exploitées à des fins de répression transnationale;	26. invite la Commission et les États membres à recenser, évaluer et atténuer les vulnérabilités ***structurelles*** des systèmes administratifs, juridiques et financiers ***nationaux et de l'Union*** susceptibles d'être exploitées à des fins de répression transnationale***, notamment dans les services consulaires, les procédures en matière de visa et de résidence, la***

réglementation financière et les pratiques de traitement des données;

Or. en

Amendement 485
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. invite la Commission et les États membres à recenser, évaluer et atténuer les vulnérabilités des systèmes administratifs, juridiques et financiers susceptibles d'être exploitées à des fins de répression transnationale;	26. invite la Commission et les États membres à recenser, évaluer et atténuer les vulnérabilités des systèmes administratifs, juridiques et financiers susceptibles d'être exploitées à des fins de répression transnationale***, étant donné que les pays sont souvent mal préparés pour comprendre et soutenir les personnes ciblées par la répression transnationale***;

Or. en

Amendement 486
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. invite la Commission et les États membres à recenser, évaluer et atténuer les vulnérabilités des systèmes administratifs, juridiques et financiers susceptibles d'être exploitées à des fins de répression transnationale;	26. invite la Commission et les États membres ***et les organisations comme Interpol*** à recenser, évaluer et atténuer les vulnérabilités des systèmes administratifs, juridiques et financiers susceptibles d'être exploitées à des fins de répression transnationale;

Or. pl

Amendement 487
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***invite la Commission et*** les États membres à recenser, évaluer et atténuer les vulnérabilités des systèmes administratifs, juridiques et financiers susceptibles d'être exploitées à des fins de répression transnationale;	26. ***encourage*** les États membres à recenser, évaluer et atténuer les vulnérabilités des systèmes administratifs, juridiques et financiers susceptibles d'être exploitées à des fins de répression transnationale;

Or. en

Amendement 488
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne que les acteurs étatiques qui ont recours à la répression transnationale pour étouffer la dissidence et la critique au-delà de leurs propres frontières instrumentalisent et «militarisent» de plus en plus les institutions étatiques et les structures connexes, en les utilisant pour faire pression sur la diaspora et les dissidents; met en évidence, dans ce contexte, le rôle des structures telles que le département chinois du travail du Front uni, qui, selon de nombreuses études, est destiné à imposer une influence politique et un contrôle sur la diaspora;

Or. pl

Amendement 489
Thijs Reuten, Marta Temido

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les autorités compétentes reçoivent une formation ciblée sur les indicateurs et les formes de la répression transnationale, ce qui leur permettra de reconnaître les cas possibles à un stade précoce – comme l'utilisation abusive de notices rouges, de mandats d'arrêt et de liens terroristes présumés pour tromper les autorités des États membres – et d'agir rapidement pour empêcher toute forme de facilitation ou d'occurrence de la répression transnationale au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 490
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne que, pour éviter que les institutions et les États membres de l'Union ne deviennent des complices involontaires de la répression transnationale, il convient d'introduire des garanties tenant compte des risques, des procédures de remplacement le cas échéant, et de renforcer la surveillance des infrastructures juridiques et financières, y compris les programmes de résidence par investissement et les cadres de lutte contre le blanchiment des capitaux, afin d'empêcher leur utilisation abusive par les auteurs de répression transnationale et de s'assurer qu'ils

rendent des comptes;

Or. en

Amendement 491
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite les institutions financières à faire preuve d'une plus grande diligence en matière de droits de l'homme dans les contextes à haut risque, à évaluer l'utilisation potentiellement abusive des procédures de conformité à des fins de répression transnationale et à veiller à ce que la surconformité n'entraîne pas un désengagement financier arbitraire, l'exclusion des services financiers essentiels ou la facilitation indirecte de la répression transnationale;

Or. en

Amendement 492
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. souligne que la République populaire de Chine utilise divers instruments institutionnels, notamment des représentations diplomatiques, des organisations d'étudiants et des établissements universitaires, pour exercer une influence illégale sur le monde universitaire à l'étranger et pour surveiller et faire pression sur les étudiants et les chercheurs d'origine

chinoise, ce qui devrait également être considéré comme répression transnationale; précise que les missions diplomatiques chinoises fournissent souvent des financements et des conseils aux associations d'étudiants et de chercheurs chinois qui sont parfois mobilisées pour réagir à des événements, des conférences ou des initiatives perçus comme contraires à la ligne du Parti communiste chinois, notamment pour tenter de perturber des débats universitaires ou des événements sur des sujets tels que les droits de l'homme, le Tibet ou Taïwan; indique également qu'un certain nombre d'instituts Confucius en Europe, en Amérique du Nord et en Australie ont été fermés ou ont été soumis à une inspection ces dernières années en raison des craintes qu'ils puissent être utilisés par Pékin comme outils de propagande, d'influence politique ou de collecte d'informations dans un cadre universitaire, y compris à l'égard d'étudiants étrangers; souligne que ces pratiques contribuent à créer un climat de pression et d'autocensure parmi les étudiants, en particulier ceux qui expriment des opinions critiques à l'égard des autorités chinoises communistes ou qui soutiennent la démocratie à Hong Kong, les droits de l'homme au Tibet ou la démocratie à Taïwan, un exemple de répression transnationale qui sape la liberté académique et la liberté d'expression dans les pays d'accueil;

Or. pl

Amendement 493
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

26 ter. invite les banques à adopter des exigences de vérification préalables au gel des avoirs afin de détecter les abus avant que les restrictions ne soient appliquées, à garantir l'accès aux services bancaires de base pendant que les examens sont en cours et à charger les cellules de renseignement financier de détecter et d'analyser les schémas financiers liés à la répression transnationale; souligne que, lorsqu'il est établi que les restrictions financières ont facilité la répression transnationale ou en ont résulté, les personnes et les organisations concernées devraient avoir accès à des recours effectifs, y compris la levée des restrictions injustifiées et une indemnisation appropriée pour les préjudices financiers et les atteintes à la réputation subis;

Or. en

Amendement 494
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. invite instamment les États membres à contrôler rigoureusement – et, le cas échéant, à révoquer – les permis de séjour liés à des investissements et les «visas dorés» similaires accordés à des personnes ayant des liens crédibles avec des régimes ou des réseaux connus pour leur implication dans la répression transnationale, afin d'empêcher les auteurs et les complices d'acquérir des droits de séjour dans l'Union qui facilitent les activités illégales;

Or. en

Amendement 495
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. souligne que les réparations accordées aux victimes de la répression transnationale devraient être comprises dans un sens large et centrées sur la victime, et qu'elles peuvent comprendre des mesures individuelles et collectives, afin de remédier aux dommages systémiques et à long terme; fait ressortir que ces mesures devraient contribuer à la restitution, à la réhabilitation et aux garanties de non-répétition, et être accessibles à toutes les victimes, quel que soit le pays d'origine de l'auteur de la répression transnationale;

Or. en

Amendement 496
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler les demandes informelles, coercitives ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères;	***supprimé***

Or. en

Amendement 497
Hannah Neumann

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler les demandes informelles, coercitives ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères;	27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler ***toutes*** les demandes informelles, coercitives ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères ***et visant à surveiller, détenir, restreindre, intimider ou livrer des exilés ou des membres des diasporas, y compris lorsque ces demandes sont transmises par la voie diplomatique, des officiers de liaison chargés de la sécurité ou des mandataires***; ***demande dans ce contexte un examen renforcé obligatoire, une suspension automatique et un contrôle judiciaire indépendant de toutes les demandes de coopération internationale, y compris l'extradition, l'entraide judiciaire et le partage de données entre services répressifs, impliquant des réfugiés reconnus, des demandeurs d'asile, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des avocats ou d'autres personnes risquant d'être victimes de répression transnationale; invite en outre les États membres à s'abstenir d'extrader les victimes ou les victimes potentielles de la répression transnationale et à assurer leur protection, y compris l'accès au séjour régulier et à l'emploi au sein de l'Union;***

Or. en

Amendement 498
Thijs Reuten, Marta Temido

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*

27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler les demandes informelles, coercitives ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères;	27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler les demandes informelles, coercitives ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères; ***invite en outre la Commission et les États membres à indiquer clairement à tout auteur d'interférences que les activités de surveillance et d'application de la loi au sein de l'Union relèvent exclusivement de la compétence des autorités de l'Union et des autorités nationales compétentes, et que les pratiques de surveillance de l'étranger sur le territoire de l'Union sont inacceptables et ne seront pas tolérées; demande à la Commission de prendre l'initiative d'une législation visant à harmoniser l'interdiction des activités de surveillance de l'étranger au sein de l'Union, en particulier les activités relevant de la répression transnationale;***
	Or. en

Amendement 499
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler les demandes informelles, coercitives ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères;	27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler les demandes informelles, coercitives***, fausses*** ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères; ***souligne que les services des États responsables de la répression transnationale, pour crédibiliser leurs conclusions, falsifient souvent les allégations en présentant les victimes de la répression comme des auteurs d'infractions;***
	Or. pl

Amendement 500
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler les demandes informelles, coercitives ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères;	27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler les demandes informelles, coercitives ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères ***et à fournir la formation appropriée aux autorités judiciaires, répressives et frontalières***;

Or. en

Amendement 501
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler les demandes informelles, coercitives ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères;	27. invite les États membres à refuser, à documenter et à signaler les demandes informelles, coercitives ou extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères ***en assurant une coopération efficace entre les services répressifs***;

Or. en

Amendement 502
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. invite les États membres à ***refuser, à documenter et à signaler les*** demandes ***informelles, coercitives ou***	27. invite les États membres à ***rester vigilants face aux*** demandes ***d'extradition abusives, aux notices Interpol et aux***

extrajudiciaires émanant d'autorités étrangères;	***autres instruments juridiques utilisés à des fins politiques***;

Or. en

Amendement 503
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. condamne fermement l'utilisation abusive par certains États du système de notices d'Interpol afin de persécuter des opposants au-delà de leurs frontières et demande que des réformes et des ressources adéquates soient mises en place afin de fournir des solutions à long terme qui empêchent les notices rouges et les ordres d'arrestation diffusés pour des raisons politiques;

Or. en

Amendement 504
Engin Eroglu, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. demande aux États membres de veiller à ce que les autorités compétentes qui reçoivent des données d'Interpol soient correctement formées pour évaluer et identifier les risques d'abus;	28. demande aux États membres de veiller à ce que les autorités compétentes qui reçoivent des données d'Interpol soient correctement formées pour évaluer et identifier les risques d'abus; ***rappelle l'utilisation abusive des «notices rouges» Interpol pour restreindre les déplacements d'individus ciblés par des acteurs autoritaires, tels que la République populaire de Chine;***

Or. en

Amendement 505
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. demande aux États membres de veiller à ce que les autorités ***compétentes*** qui reçoivent des données d'Interpol soient correctement formées pour ***évaluer et*** identifier les risques d'abus;	28. demande aux États membres de veiller à ce que les autorités ***répressives, judiciaires et chargées de l'immigration*** qui reçoivent des données d'Interpol soient correctement formées pour identifier ***et évaluer*** les risques d'abus***, et à ce que cette formation soit récurrente, et intégrée dans des procédures formelles et des mécanismes d'établissement des responsabilités***;

Or. en

Amendement 506
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. demande aux États membres de veiller à ce que les autorités compétentes qui reçoivent des données d'Interpol soient correctement formées pour évaluer et identifier les risques d'abus;	28. demande aux États membres de veiller à ce que les autorités compétentes qui reçoivent des données d'Interpol ***et exécutent des accords bilatéraux de coopération avec les pays ayant recours à la répression transnationale*** soient correctement formées pour évaluer et identifier les risques d'abus;

Or. pl

Amendement 507
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne qu'il est essentiel de procéder à un examen supplémentaire des demandes d'extradition et des notices Interpol émanant de régimes connus pour recourir à la répression transnationale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 508
Nacho Sánchez Amor, Marta Temido, Matjaž Nemec, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne qu'il est essentiel de procéder à un examen supplémentaire des demandes d'extradition et des notices Interpol émanant de régimes connus pour recourir à la répression transnationale;	29. souligne qu'il est essentiel de procéder à un examen supplémentaire des demandes d'extradition et des notices Interpol émanant de régimes connus pour recourir à la répression transnationale; ***souligne que les notices mauves et argent Interpol sont conçues comme des outils opérationnels sans recours individuel et peuvent être déployées pour signaler des activités récurrentes de défenseurs des droits de l'homme, de donateurs et d'entités associées sans notification aux personnes concernées, utilisant ainsi silencieusement et de manière abusive les systèmes d'application de la loi et de conformité financière et autorisant l'accès à des données comportementales – dossiers en matière de voyage, de communication et de finance – sans aucune accusation formelle; invite les États membres à faire pression au sein d'Interpol pour que soient publiées, sur une base annuelle, des statistiques***

détaillées pour chaque type de notice et de diffusion, ventilées par État émetteur et indiquant leur nombre et les motifs pour les approbations, les refus et les suppressions; exhorte les États membres à proposer un ensemble de critères au sein d'Interpol afin de limiter l'utilisation de son système de notices par les États et les entités faisant l'objet de sanctions de la part de l'Union et de soumettre les auteurs d'abus chroniques à un examen renforcé; demande à l'Union et aux États membres d'exiger que tout État ou ses mandataires convaincus d'avoir fait un usage abusif du système Interpol dédommagent intégralement la victime comme condition préalable à l'introduction de toute autre demande auprès d'Interpol;

Or. en

Amendement 509
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne qu'il est essentiel de procéder à un examen ***supplémentaire*** des demandes d'extradition et des notices Interpol émanant de régimes connus pour recourir à la répression transnationale;	29. ***indique que, pour remédier aux abus d'Interpol, il est nécessaire d'affirmer dans le droit national et dans les orientations opérationnelles que les notices et les diffusions d'Interpol ne sont pas soumises au même examen que les mandats d'arrêt avant d'être émises et ne devraient pas être traitées comme l'équivalent des mandats d'arrêt;*** souligne qu'il est essentiel de procéder à un examen ***additionnel*** des demandes d'extradition et des notices Interpol émanant de régimes connus pour recourir à la répression transnationale; ***met en avant que les conditions et les évaluations des mesures correctives d'Interpol devraient être***

revues dans le contexte de la lutte contre la répression transnationale;

Or. en

Amendement 510
Engin Eroglu, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne qu'il est essentiel de procéder à un examen supplémentaire des demandes d'extradition et des notices Interpol émanant de régimes connus pour recourir à la répression transnationale;	29. souligne qu'il est essentiel de procéder à un examen supplémentaire des demandes d'extradition et des notices Interpol émanant de régimes connus pour recourir à la répression transnationale; ***est préoccupé par les accords d'extradition conclus avec la République populaire de Chine et Hong Kong, et rappelle à cet égard l'arrêt pris en 2022 dans l'affaire Liu c. Pologne par la Cour européenne des droits de l'homme; demande aux États membres qu'ils suspendent les traités d'extradition avec la Chine et Hong Kong et qu'ils accordent de ce fait une protection effective aux personnes exposées au risque de persécution politique;***

Or. en

Amendement 511
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne qu'il est essentiel de procéder à un examen supplémentaire des demandes d'extradition et des notices Interpol émanant de régimes connus pour	29. souligne qu'il est essentiel de procéder à un examen supplémentaire des demandes d'extradition et des notices Interpol émanant de régimes connus pour

recourir à la répression transnationale;	recourir à la répression transnationale; ***est préoccupé par les accords d'extradition conclus avec la République populaire de Chine et Hong Kong; demande aux États membres qu'ils suspendent les traités d'extradition avec la Chine et Hong Kong et qu'ils accordent de ce fait une protection effective aux personnes exposées au risque de persécution politique;***

Or. en

Amendement 512
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. invite la Commission à mettre en place un mécanisme de recours au niveau de l'Union pour les notices rouges et les diffusions abusives d'Interpol, en excluant la coopération juridique dans les cas où il existe de graves problèmes de respect du droit ou lorsque des verdicts par défaut sont utilisés, en imposant un régime de pause/non-reconnaissance, subordonné à l'absence de reconnaissance, d'exécution ou de fourniture de l'assistance procédurale (y compris l'entraide judiciaire) pour toute demande juridique ou quasi-judiciaire émanant de l'État à l'origine de la répression transnationale et de ses structures mandataires jusqu'à ce que l'indépendance du système judiciaire de l'État soit rétablie, et d'intégrer systématiquement l'antécédent de répression transnationale d'un État dans les décisions relatives à l'extradition et à l'entraide judiciaire;

Or. en

Amendement 513
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. invite les États membres à continuer à plaider en faveur d'une réforme d'Interpol pour mettre en place des garanties solides et efficaces contre l'utilisation abusive des instruments de cette organisation à des fins politiques, sur la base d'accusations pénales fabriquées de toutes pièces à l'encontre de personnes en exil visées par la répression transnationale;

Or. pl

Amendement 514
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. constate que la tenue de procès par défaut pour des raisons politiques par des pays pratiquant la répression transnationale à l'encontre de personnes à l'étranger entrave considérablement leur vie, y compris dans des domaines tels que l'ouverture de comptes bancaires, la demande d'asile, les voyages internationaux et la résidence légale;

Or. en

Amendement 515
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. appelle au développement d'un dialogue multilatéral sur la répression transnationale, dans le but d'établir des principes universellement acceptés respectant la souveraineté, la liberté d'expression et la non-ingérence;

Or. en

Amendement 516
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. invite les États membres à veiller à ce que les abus du système Interpol fassent l'objet d'enquêtes efficaces et à ce que les personnes lésées par ces abus aient accès à des voies de recours, y compris, le cas échéant, à une indemnisation pour les dommages subis et les frais de justice, et à exiger que tout État membre convaincu d'avoir utilisé le système Interpol de manière abusive dédommage intégralement la victime comme condition préalable à l'introduction de toute autre demande concernant cette personne auprès d'Interpol;

Or. en

Amendement 517
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. invite le Conseil, la Commission et le SEAE à inclure dans les accords d'adhésion à l'Union et dans les accords de commerce et de coopération avec des États tiers des conditions visant à lutter contre l'interprétation abusive des accords de coopération multilatéraux et bilatéraux en matière pénale de la part des États auteurs de répression transnationale;

Or. en

Amendement 518
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. souligne que la lutte contre la répression transnationale ne doit pas être instrumentalisée pour justifier la pression politique, la conditionnalité idéologique ou l'ingérence dans les affaires intérieures des pays tiers;

Or. en

Amendement 519
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 29 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 quater. invite les États membres à poursuivre les réformes d'Interpol, afin

de mettre en place des garanties solides contre l'utilisation abusive de ses instruments pour des motifs politiques fondés sur des accusations criminelles forgées de toutes pièces à l'encontre des exilés résidant à l'étranger;

Or. en

Amendement 520
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 quater. invite les États membres de l'Union à faire en sorte qu'Interpol établisse des critères de référence afin d'empêcher d'autres États et des entités faisant l'objet de sanctions par l'Union qui leur sont affiliées d'abuser de son système de notices et de soumettre à un examen plus approfondi les gouvernements dont le bilan en matière de droits de l'homme et de répression transnationale est médiocre;

Or. en

Amendement 521
Nacho Sánchez Amor, Marta Temido, Matjaž Nemec, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite les régulateurs financiers de l'Union à reconnaître que le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et les cadres de cybersécurité du Groupe d'action	30. invite les régulateurs financiers***, les entités et les autorités de surveillance compétentes de*** l'Union ***, y compris l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du***

financière (GAFI) peuvent être utilisés à des fins malveillantes; demande donc ***la mise en place de*** garanties et ***de*** mécanismes de recours;

terrorisme (ALBC), à reconnaître que le ***respect du*** cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et les cadres de cybersécurité du Groupe d'action financière (GAFI) peuvent être utilisés à des fins malveillantes ***pour cibler, entre autres, la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes, les diasporas, ainsi que les chercheurs et les universités***; demande donc ***à mettre en place des*** garanties et ***des*** mécanismes de recours ***pour prévenir et corriger de telles manipulations: a) des voies claires de réaction rapide pour les victimes afin de contester les gels ou les fermetures de compte et le désengagement financier fondés sur la conformité, avec un accès garanti aux services bancaires de base pendant que les examens sont en cours, afin de prévenir l'exclusion financière et de prévoir des recours à celle-ci***; ***b) l'interdiction du désengagement financier et de la fermeture des comptes immédiats sur la seule base d'alertes vagues ou fondés sur le comportement, y compris au moyen des notices mauves ou argent Interpol, sans preuve concrète et vérifiable et sans que la partie concernée ait la possibilité de répondre aux accusations; c) des mesures appropriées de filtrage et de protection des données empêchant la collecte de données sur les victimes et le partage de ces données avec les États auteurs de la répression transnationale; d) des mécanismes de correction publics permettant aux personnes et entités concernées, sur demande et avec des garanties appropriées, de faire corriger ou clarifier publiquement des antécédents faux ou obsolètes afin de rétablir la réputation; appelle à une coordination accrue entre les régulateurs financiers, les entités et les autorités de surveillance concernées et les organes de l'Union compétents en matière de répression transnationale; demande aux cellules de renseignement financier de déceler et d'analyser systématiquement***

les schémas financiers liés à la répression transnationale et de communiquer les résultats pertinents aux centres de coordination nationaux et européens de la répression transnationale;

Or. en

Amendement 522
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite les régulateurs financiers de l'Union à reconnaître que le ***cadre*** de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et ***les cadres*** de cybersécurité du Groupe d'action financière (GAFI) peuvent être utilisés à des fins malveillantes***;*** demande ***donc la mise en place de*** garanties et ***de*** mécanismes de recours;	30. invite les régulateurs financiers de l'Union ***et les autorités de surveillance compétentes*** à reconnaître que le ***respect des cadres en matière*** de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et de cybersécurité du Groupe d'action financière (GAFI) peuvent être utilisés à des fins malveillantes ***pour cibler la société civile et ses donateurs, les hommes et femmes d'affaires et leurs entités, les associés et les personnes;*** demande ***à ces entités, y compris l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ALBC), de mettre en place des*** garanties et ***des*** mécanismes de recours ***afin de prévenir de telles manipulations et d'y remédier, y compris des voies claires de réaction rapide pour les victimes afin de contester les gels ou les fermetures de compte fondés sur la conformité, ainsi que des mesures appropriées de filtrage et de protection des données empêchant toute collecte disproportionnée de données sur les victimes et le partage de ces données avec les États auteurs de la répression transnationale***;

Or. en

Amendement 523
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite les régulateurs financiers de l'Union à reconnaître que le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et les cadres de cybersécurité du Groupe d'action financière (GAFI) peuvent être utilisés à des fins malveillantes; demande donc la mise en place de garanties et de mécanismes de recours;	30. invite les régulateurs financiers de l'Union à reconnaître que le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et les cadres de cybersécurité du Groupe d'action financière (GAFI) peuvent être utilisés à des fins malveillantes***, comme le gel des comptes des opposants ou de groupes de la société civile***; demande donc la mise en place de garanties et de mécanismes de recours;

Or. en

Amendement 524
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite les régulateurs financiers de l'Union à reconnaître que le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et les cadres de cybersécurité du Groupe d'action financière (GAFI) peuvent être utilisés à des fins malveillantes; demande donc la mise en place de garanties et de mécanismes de recours;	30. invite les régulateurs financiers de l'Union à reconnaître que le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et les cadres de cybersécurité du Groupe d'action financière (GAFI) peuvent être utilisés à des fins malveillantes ***par les acteurs ayant recours à la répression transnationale***; demande donc la mise en place de garanties et de mécanismes de recours;

Or. pl

Amendement 525
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. invite les banques à adopter des exigences de vérification préalables au gel des avoirs afin de détecter les abus avant que les restrictions ne soient appliquées, à garantir l'accès aux services bancaires de base pendant que les examens sont en cours et à charger les cellules de renseignement financier de détecter et d'analyser les schémas financiers liés à la répression transnationale;

Or. en

Amendement 526
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 ter. invite la Commission et les États membres à mettre en place des mécanismes garantissant l'accès aux services bancaires de base aux personnes présentant un risque crédible de répression transnationale, ainsi que des mécanismes de pérennité ou de liquidité financière d'urgence lorsque la répression se traduit par un gel soudain des avoirs;

Or. en

Amendement 527

Nacho Sánchez Amor, Marta Temido, Matjaž Nemec, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. invite les services répressifs ***et*** les autorités judiciaires ***à coopérer avec*** les régulateurs financiers afin de prévenir ***ces abus*** et d'y remédier;	31. invite les services répressifs***,*** les autorités judiciaires ***et*** les régulateurs financiers ***des États membres à renforcer leur coopération*** afin de prévenir ***les utilisations abusives des systèmes financiers légaux et des bases de données sur les documents de voyage visant à faciliter la répression transnationale,*** et d'y remédier; ***invite en outre les États membres à mettre en place des mécanismes par lesquels, comme condition pour accepter toute nouvelle demande de coopération de la part d'un État auteur de répression transnationale ou de ses mandataires, cet État ou ces mandataires assument la responsabilité financière du préjudice causé aux victimes et des coûts encourus par l'État d'accueil, en veillant à ce que ces réparations ne fassent pas appel aux fonds ou aux programmes de l'Union; invite les États membres à assurer une formation spécialisée aux autorités policières, judiciaires, financières et en matière de cybersécurité sur la détection des schémas financiers liés à la répression transnationale, y compris l'utilisation abusive des outils du GAFI, d'Interpol et de la base de données sur les documents de voyage;***

Or. en

Amendement 528
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. invite les services répressifs et les autorités judiciaires à coopérer avec les régulateurs financiers afin de prévenir ***ces abus*** et d'y remédier;	31. invite les services répressifs et les autorités judiciaires ***des États membres*** à coopérer avec les régulateurs financiers afin de prévenir ***les utilisations abusives des systèmes financiers et des bases de données sur les documents de voyage pour faciliter la répression transnationale,*** et d'y remédier; ***invite en outre les États membres à mettre en place des mécanismes efficaces d'indemnisation par lesquels l'État auteur de répression transnationale ou ses mandataires assument la responsabilité financière du préjudice causé aux victimes et des coûts encourus par l'État d'accueil, en veillant à ce que ces réparations ne fassent pas appel aux fonds ou aux programmes de l'Union ou ne les épuisent pas;***

Or. en

Amendement 529
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. invite les services répressifs et les autorités judiciaires à coopérer avec les régulateurs financiers afin de prévenir ces abus et d'y remédier;	31. invite les services répressifs et les autorités judiciaires à coopérer avec les régulateurs financiers afin de prévenir ces abus et d'y remédier; ***demande aux États membres de s'assurer que leurs régulateurs financiers nationaux sont habilités à partager les données dont ils disposent avec les services répressifs et judiciaires;***

Or. en

Amendement 530
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. condamne les nouvelles formes de répression transnationale employées par le régime de Loukachenko pour des raisons politiques[1 bis], impliquant la confiscation de biens comme outil de répression à grande échelle; rappelle que, depuis 2023, toutes les transactions immobilières, y compris les ventes et les donations, ne peuvent être effectuées que depuis le territoire biélorusse; souligne que, depuis septembre 2023, les citoyens biélorusses ne peuvent plus effectuer d'actes notariés à l'étranger, ce qui empêche les émigrants de gérer leurs biens ou d'autoriser des proches à agir en leur nom, ce qui facilite la confiscation et la vente par l'État d'appartements et d'autres biens;

[1 bis] Article 361-1 du code pénal biélorusse (Formation d'un groupe extrémiste et participation à ce groupe) et article 369-1 (Discrédit jeté sur la République de Biélorussie).

Or. en

Amendement 531
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. encourage les États membres à fournir des orientations aux institutions financières et à mettre en place un mécanisme national efficace de réclamation et de recours afin de réduire

le phénomène de surconformité, de désengagement face aux risques financiers ou d'exclusion de catégories entières de clients par les institutions financières lorsque des personnes sont délibérément et de manière injustifiée inscrites sur des listes «terroristes» ou «extrémistes» par un pays d'origine autoritaire ayant recours à la répression transnationale de manière avérée, comme dans le cas de la Biélorussie;

Or. pl

Amendement 532
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. invite les États membres à fournir des orientations aux institutions financières et à mettre en place un mécanisme national efficace de réclamation et d'examen afin d'éviter que ces institutions ne fassent preuve de surconformité, ne procèdent à un désengagement financier général ou n'excluent des catégories entières de clients lorsque des personnes sont inscrites par leur État d'origine sur les listes de «terroristes» ou d'«extrémistes» ou lorsque leur État d'origine est inscrit par des organisations intergouvernementales sur la liste noire des États présentant un risque élevé de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme;

Or. en

Amendement 533

Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. condamne les autorités azerbaïdjanaises pour avoir encore étendu leur campagne de répression transnationale, y compris l'intensification de l'utilisation abusive des mécanismes d'extradition et de sécurité contre les opposants au gouvernement, les journalistes, les blogueurs, les chercheurs et les militants en exil, et pour avoir accru le nombre de condamnations par défaut pour des raisons politiques sur des accusations fabriquées de toutes pièces;

Or. en

Amendement 534
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Sous-titre 11

Proposition de résolution	*Amendement*
Utilisation abusive des régimes d'asile et de migration	***supprimé***

Or. en

Amendement 535
Petar Volgin

Proposition de résolution
Sous-titre 11

Proposition de résolution	*Amendement*
Utilisation abusive des régimes d'asile et	***supprimé***

de migration

Or. en

Amendement 536
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 11

Proposition de résolution	*Amendement*
Utilisation abusive des régimes d'asile et de migration	***Protection des services*** d'asile et de migration ***contre les abus des auteurs de répression transnationale***

Or. en

Amendement 537
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Sous-titre 11

Proposition de résolution	*Amendement*
Utilisation abusive des régimes d'asile et de migration	***Régimes*** d'asile et de migration

Or. el

Amendement 538
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite les États membres à mettre à jour leurs lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière	***supprimé***

d'asile et de migration afin de garantir que les demandeurs appartenant à des groupes souvent ciblés par la répression transnationale soient identifiés comme étant exposés à un risque accru;

Or. en

Amendement 539
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite les États membres à mettre à jour leurs lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile et de migration afin de garantir que les demandeurs appartenant à des groupes souvent ciblés par la répression transnationale soient identifiés comme étant exposés à un risque accru;	***supprimé***

Or. en

Amendement 540
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite les États membres à mettre à jour leurs lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile et de migration afin de garantir que les demandeurs appartenant à des groupes souvent ciblés par la répression transnationale soient identifiés comme étant exposés à un risque accru;	***supprimé***

Or. en

Amendement 541
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite les États membres à mettre à jour leurs lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile et de migration afin de garantir que les demandeurs appartenant à des groupes souvent ciblés par la répression transnationale soient identifiés comme étant exposés à un risque accru;	32. invite les États membres à ***revoir et*** mettre à jour ***les*** lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile et de migration afin de garantir que les demandeurs appartenant à des groupes souvent ciblés par la répression transnationale soient ***correctement*** identifiés comme étant exposés à un risque accru***, y compris dans les situations de ciblage collectif ou fondé sur un modèle, en vue de réduire la charge excessive de présentation et de garantir des résultats efficaces en matière de protection***; ***demande la mise en place de garanties procédurales renforcées, y compris le recours suspensif obligatoire pour toute personne demandant une protection internationale dans le cadre d'allégations de répression transnationale;***

Or. en

Amendement 542
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite les États membres à mettre à jour leurs lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile et de migration afin de garantir que les demandeurs appartenant à des groupes souvent ciblés par la répression	32. invite les États membres à mettre à jour leurs lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile et de migration afin de garantir que les demandeurs appartenant à des groupes souvent ciblés par la répression

transnationale soient identifiés comme étant exposés à un risque accru;

transnationale soient identifiés comme étant exposés à un risque accru; ***rappelle que les diasporas servent souvent d'outil pour exercer la répression transnationale; insiste pour que l'identification des personnes de la diaspora susceptibles d'être impliquées dans des mesures de répression transnationale soit renforcée;***

Or. en

Amendement 543
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite les États membres à mettre à jour ***leurs*** lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile et de migration afin de garantir que les demandeurs appartenant à des groupes souvent ciblés par la répression transnationale soient identifiés comme étant exposés à un risque accru;	32. invite les États membres à ***revoir et*** mettre à jour ***les*** lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile et de migration afin de garantir que les demandeurs appartenant à des groupes souvent ciblés par la répression transnationale soient ***correctement*** identifiés comme étant exposés à un risque accru***, y compris dans les situations de ciblage collectif ou fondé sur un modèle, en vue de réduire la charge excessive de présentation et de garantir des résultats efficaces en matière de protection***;

Or. en

Amendement 544
Geadis Geadi
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite les États membres à mettre à jour leurs lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile et de migration ***afin de garantir que les demandeurs appartenant à des groupes souvent ciblés par la répression transnationale soient identifiés comme étant exposés à un risque accru;***	32. invite les États membres à mettre à jour leurs lignes directrices à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile et de migration***, sur la base également de l'adoption récente par le Parlement européen de la liste des pays tiers sûrs et des pays d'origine sûrs;***

Or. el

Amendement 545
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. condamne le recours aux contrôles de la mobilité par les États auteurs de répression transnationale, y compris la révocation des passeports, le refus des services consulaires et d'autres restrictions de mouvement; invite les États membres et la Commission à s'attaquer aux risques qui en résultent dans leurs propres domaines de compétences, notamment grâce à la politique des visas, aux pratiques de filtrage et aux garanties en matière de protection des données dans les procédures consulaires et administratives, afin de prévenir l'intimidation, la surveillance ou la coercition à l'égard des personnes concernées; indique que les documents périmés ou révoqués à la suite de pratiques répressives ne devraient pas porter atteinte au statut de protection des victimes;

Or. en

Amendement 546
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. invite les États membres à mettre en œuvre la législation de l'Union de manière à protéger les personnes visées par la répression transnationale qui cherchent un refuge et un asile auprès de régimes autoritaires, en veillant à ce qu'elles bénéficient d'une protection efficace, y compris la délivrance rapide de visas humanitaires dans les cas urgents;

Or. en

Amendement 547
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. demande aux États membres de reconnaître que le refus de l'accès à des services consulaires est une forme de répression transnationale et de veiller à ce que les victimes et leurs enfants puissent accéder à d'autres documents relatifs à l'état civil;	***supprimé***

Or. en

Amendement 548
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. demande aux États membres de reconnaître ***que*** le refus de l'accès à des services consulaires ***est*** une forme de répression transnationale et de veiller à ce que les victimes et leurs enfants ***puissent accéder*** à d'autres documents relatifs à l'état civil;	33. demande aux États membres de reconnaître le refus de l'accès à des services consulaires ***comme*** une forme de répression transnationale et de veiller à ce que les victimes et leurs enfants ***accèdent*** à d'autres documents relatifs à l'état civil***, à l'enregistrement légal de l'identité et aux procédures de détermination de la nationalité, conformément aux normes internationales relatives à la prévention de l'apatridie et à l'intérêt supérieur de l'enfant***;

Or. en

Amendement 549
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. demande aux États membres de reconnaître que le refus de l'accès à des services consulaires est une forme de répression transnationale et de veiller à ce que les victimes et leurs enfants puissent accéder à d'autres documents relatifs à l'état civil;	33. demande aux États membres de reconnaître que le refus de l'accès à des services consulaires est une forme de répression transnationale et de veiller à ce que les victimes et leurs enfants puissent accéder à d'autres documents relatifs à l'état civil; ***souligne dans ce contexte que le régime de Loukachenko en Biélorussie exploite l'expiration de nombreux passeports biélorusses pour forcer la diaspora à revenir dans le pays;***

Or. en

Amendement 550
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. demande aux États membres ***de reconnaître que le refus de l'accès à des services consulaires est une forme de répression transnationale et de veiller à ce que*** les victimes et leurs enfants ***puissent accéder*** à d'autres documents relatifs à l'état civil;	33. demande aux États membres ***d'aider*** les victimes et leurs enfants ***pour qu'ils accèdent*** à d'autres documents relatifs à l'état civil ***dans les cas où les services consulaires leur sont refusés***;

Or. en

Amendement 551
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. invite la Commission à publier des lignes directrices officielles pour contrer la coercition consulaire, en veillant à ce que les personnes visées par la répression transnationale n'aient pas besoin de se rendre dans leurs ambassades ou consulats nationaux à l'étranger;

Or. en

Amendement 552
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 ter. invite les États membres et les autres pays de l'espace Schengen à appliquer de manière cohérente et souple le code des visas et le manuel relatif aux

visas de l'Union afin de répondre aux besoins de protection des personnes ciblées par la répression transnationale;

Or. en

Amendement 553
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale pour les pays qui s'y livrent et de renforcer la dissuasion;	***supprimé***

Or. en

Amendement 554
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale ***pour les pays qui s'y livrent*** et de renforcer la dissuasion;	34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale et de renforcer la dissuasion***, notamment par des enquêtes et des poursuites efficaces à l'encontre des auteurs et des complices***; ***invite les États membres à établir une responsabilité juridique claire pour les personnes et les entités, y compris les avocats, les agents du renseignement, les intermédiaires et les exécutants privés, ainsi que les entreprises, notamment les fournisseurs de technologie, les sociétés de surveillance, les plateformes numériques, les institutions financières et les autres entreprises commerciales, qui facilitent sciemment les actes de***

	répression transnationale pour le compte d'États étrangers ou en profitent en toute connaissance de cause ; appelle en outre à la mise en œuvre effective des obligations de diligence des entreprises en matière de droits de l'homme, notamment au titre de la directive (UE) 2024/1760, afin de prévenir, de déterminer, d'atténuer et de réparer les préjudices liés à la répression transnationale dans l'ensemble des chaînes de valeur;

Or. en

Amendement 555
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale ***pour les pays qui s'y livrent*** et de renforcer la dissuasion;	34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale et de renforcer la dissuasion***, notamment par des enquêtes et des poursuites efficaces à l'encontre des auteurs et des complices***; ***appelle les États membres à établir une responsabilité juridique claire pour les personnes et les entités, y compris les avocats, les agents du renseignement, les intermédiaires et les exécutants privés qui facilitent sciemment les actes de répression transnationale pour le compte d'États étrangers ou en profitent en toute connaissance de cause;***

Or. en

Amendement 556
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale pour les pays qui s'y livrent et de renforcer la dissuasion;	34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale pour les pays qui s'y livrent et de renforcer la dissuasion***, notamment en exposant et en rendant publics les cas de répression transnationale et en imposant des sanctions ciblées aux auteurs et entités qui facilitent le recours à la répression transnationale, ainsi qu'en cherchant à garantir la responsabilité juridique***;

Or. pl

Amendement 557
Engin Eroglu, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale pour les pays qui s'y livrent et de renforcer la dissuasion;	34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale pour les pays qui s'y livrent et de renforcer la dissuasion***, y compris en ayant recours aux sanctions de l'Union***; ***demande à la Commission et au SEAE de prendre l'habitude de désigner publiquement les auteurs de répression transnationale, et de leur faire honte, afin de sensibiliser l'opinion publique dans l'Union et au-delà;***

Or. en

Amendement 558
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale pour les pays qui s'y livrent et de renforcer la dissuasion;	34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale pour les pays qui s'y livrent et de renforcer la dissuasion***, y compris en ayant recours aux sanctions de l'Union***;

Or. en

Amendement 559
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale pour les pays qui s'y livrent et de renforcer la dissuasion;	34. souligne la nécessité d'augmenter le coût de la répression transnationale pour les pays qui s'y livrent et de renforcer la dissuasion ***ou de leur imposer des sanctions***;

Or. en

Amendement 560
Nacho Sánchez Amor, Marta Temido, Matjaž Nemec, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. invite l'Union et les États membres à dresser une liste des États auteurs de répression transnationale qui exploitent systématiquement les mécanismes de coopération internationale fondés sur la confiance, ne partagent pas de données fiables et ne respectent pas le droit international; leur demande d'envisager, sur la base de preuves suffisantes, d'imposer des mesures de précaution à ces États, telles que l'absence de

reconnaissance, d'exécution ou de fourniture de l'assistance procédurale, y compris l'entraide judiciaire, afin d'éviter que les victimes de répression transnationale ne subissent des préjudices; invite les futures présidences du Conseil à inscrire la répression transnationale à l'ordre du jour de l'Union en tant que menace pour la sécurité de l'Union et des États membres, à promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les États membres et à œuvrer en faveur d'une communication du Conseil définissant une approche cohérente commune;

Or. en

Amendement 561
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. déplore les sanctions américaines contre la rapporteuse spéciale des Nations unies Francesca Albanese, citoyenne de l'Union, et contre des fonctionnaires européens de la Cour pénale internationale (CPI), tels que le juge français Nicolas Guillou, qui constituent une forme de répression transnationale au moyen de la coercition financière; invite la VP/HR et la Commission à contrer les sanctions extraterritoriales américaines visant les citoyens de l'Union et les défenseurs des droits de l'homme, y compris ceux qui travaillent à la CPI, à renforcer la protection des lanceurs d'alerte et à contester de telles mesures dans les enceintes compétentes de l'Organisation mondiale du commerce et des Nations unies;

Or. en

Amendement 562
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. demande le recours systématique, le cas échéant, au régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme à l'encontre des auteurs de répression transnationale;

Or. en

Amendement 563
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. se déclare préoccupé par la tendance de plus en plus fréquente dans le monde à qualifier de «terrorisme» ou d'«extrémisme» la dissidence politique non violente, les mouvements de solidarité, le journalisme d'investigation ou la défense des droits de l'homme, afin de justifier les sanctions; souligne que de telles pratiques peuvent produire des effets transfrontières dissuasifs et contribuer à créer des environnements propices à la répression transnationale; invite l'Union à surveiller activement et à contester l'utilisation abusive du terme «terrorisme» lorsque cela risque de faciliter la répression transnationale ou de rétrécir l'espace civique;

Or. en

Amendement 564
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. demande à la HR/VP et aux États membres d'inclure la répression transnationale comme catégorie passible de sanctions dans le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 565
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. invite les États membres à renforcer les mesures de prévention et de responsabilité, notamment en contrôlant les diplomates, les interprètes et les autres acteurs impliqués dans la répression transnationale;	35. invite les États membres à renforcer les mesures de prévention et de responsabilité, notamment en contrôlant les diplomates, les interprètes et les autres acteurs impliqués dans la répression transnationale ***avant leur accréditation, et à imposer des mesures appropriées, notamment des expulsions, des interdictions d'entrée ou la suspension de l'accréditation, à l'encontre des personnes responsables de tels actes***; ***invite en outre les États membres à partager les informations pertinentes avec les pays partenaires afin d'éviter une nouvelle accréditation ou de nouveaux actes de répression transnationale;***

Or. en

Amendement 566
Marta Temido, Nacho Sánchez Amor, Thijs Reuten, Sandra Gómez López, Chloé Ridel, Andreas Schieder, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. invite les États membres à renforcer les mesures de prévention et de responsabilité, notamment en contrôlant les diplomates, les interprètes et les autres acteurs impliqués dans la répression transnationale;	35. invite les États membres à renforcer les mesures de prévention et de responsabilité, notamment en contrôlant les diplomates, ***les fonctionnaires des pays impliqués,*** les interprètes***, les représentants des lobbyistes*** et les autres acteurs impliqués dans la répression transnationale;

Or. en

Amendement 567
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. ***invite les États membres à renforcer*** les mesures de prévention et de responsabilité***, notamment en contrôlant les diplomates, les interprètes et les autres acteurs impliqués dans la répression transnationale***;	35. ***souligne qu'il est important de renforcer*** les mesures de prévention et de responsabilité ***afin de lutter contre la répression transnationale***;

Or. en

Amendement 568
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

35 bis. exprime son soutien à l'examen préliminaire mené par le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale sur la Situation en République de Lituanie/République du Bélarus (ICC-01/24-1) et encourage l'adoption, dans les meilleurs délais, d'une décision d'ouverture d'enquête;

Or. en

Amendement 569
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. invite les États membres à veiller à ce que, dans leur cadre juridique, l'ingérence dans l'exercice des droits prévus par la Convention européenne des droits de l'homme au nom d'une puissance étrangère soit proscrite et qu'elle constitue une circonstance aggravante pour la détermination de la peine dans le cas de crimes existants;

Or. en

Amendement 570
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 ter. invite le Conseil à étudier la possibilité de définir la répression transnationale comme un domaine de criminalité grave revêtant une dimension

transfrontière conformément à l'article 83 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, afin d'établir des règles communes de l'Union sur les définitions et les sanctions, le cas échéant;

Or. en

Amendement 571
Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Engin Eroglu, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 ter. invite les services répressifs et les autorités judiciaires à enquêter sur la répression transnationale constituant un crime contre l'humanité en vertu du statut de Rome et à engager des poursuites dans ce cas;

Or. en

Amendement 572
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 quater. invite la Commission et le SEAE, en coopération avec les États membres, à intégrer les risques de la pression transnationale sur les informations sur le voyage et les conseils consulaires de l'Union, y compris par des conseils de voyage ciblés pour les pays où il est suffisamment établi que les autorités étatiques ou leurs mandataires sont impliqués dans la répression transnationale, avec des conseils

spécifiques pour les diasporas, les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme, les militants et leurs donateurs;

Or. en

Amendement 573
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	***35 quinquies. invite la Commission et le SEAE à veiller à ce que l'inscription sur la liste du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme soit systématiquement envisagée pour les personnes et les entités qui se livrent à la répression transnationale, et à inclure explicitement la répression transnationale comme motif de désignation dans le cadre du futur régime de sanctions de l'UE contre la criminalité transnationale organisée;**

Or. en

Amendement 574
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande à la Commission et aux États membres d'accroître les investissements dans les enquêtes médico-légales, financières et numériques relatives à la répression transnationale;	36. demande à la Commission et aux États membres d'accroître les investissements dans les enquêtes médico-légales, financières et numériques relatives à la répression transnationale ***afin de détecter, d'attribuer et de documenter la***

	répression transnationale, et de soutenir les procédures judiciaires engagées par les victimes;

Or. en

Amendement 575
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande à la Commission et aux États membres ***d'accroître les investissements dans les enquêtes*** médico-légales, financières et numériques ***relatives à*** la répression transnationale;	36. demande à la Commission et aux États membres ***de donner la priorité aux capacités d'enquêtes*** médico-légales, financières et numériques ***et à les renforcer pour lutter contre*** la répression transnationale***, en veillant à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace et efficiente***;

Or. en

Amendement 576
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. ***demande à la Commission et aux États membres d'accroître les investissements dans les*** enquêtes médico-légales, financières et numériques relatives à la répression transnationale;	36. ***souligne l'importance des*** enquêtes médico-légales, financières et numériques relatives à la répression transnationale;

Or. en

Amendement 577
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. invite les États membres à procéder à des vérifications plus approfondies des antécédents lors de la délivrance de visas ou de l'autorisation de franchir les frontières de l'Union pour les personnes susceptibles d'être associées aux pratiques de répression transnationale de pays tiers ou de leurs mandataires; souligne que de telles pratiques ne devraient pas conduire à des préjugés à l'égard des individus sur la base de leur seule nationalité;

Or. en

Amendement 578
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. souligne qu'il faut reconnaître les risques posés par l'infiltration de la répression transnationale parmi les groupes d'opposition démocratique à l'étranger et prendre des mesures coordonnées et collectives pour prévenir et contrer de telles activités;

Or. en

Amendement 579
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. reconnaît le rôle des journalistes exilés en tant qu'alliés essentiels dans la lutte contre la propagande autoritaire et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger;

Or. en

Amendement 580
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 ter. invite les États membres à donner la priorité aux enquêtes sur les réseaux de répression transnationale, y compris les mandataires et les liens avec la criminalité organisée, et à leur démantèlement en renforçant la coordination entre les autorités judiciaires, financières et de sécurité;

Or. en

Amendement 581
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 quater. demande que ces mesures soient appliquées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, et qu'elles couvrent également les cas où les auteurs

	de répression transnationale sont liés à des États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 582
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 13

Proposition de résolution	*Amendement*
Positionner l'Union en tant que cheffe de file mondiale dans la lutte contre la répression transnationale	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 583
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Sous-titre 13

Proposition de résolution	*Amendement*
Positionner l'Union en tant que ***cheffe de file mondiale dans la lutte contre la répression transnationale***	Positionner l'Union en tant que ***cible importante de la répression transnationale et lutter contre celle-ci de manière systémique***

Or. pl

Amendement 584
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Sous-titre 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

constate avec préoccupation l'ampleur croissante de la répression transnationale à l'échelle mondiale, en raison de l'impunité grandissante des actions autoritaires à l'étranger, de l'utilisation abusive des nouvelles technologies et de l'expansion des flux migratoires; souligne que ces tendances sont susceptibles de s'intensifier en raison de la détérioration des normes internationales et de l'évolution technologique rapide, qui réduit également le coût de ces actions; invite l'Union à reconnaître la répression transnationale comme une priorité à long terme en matière de sécurité et de droits de l'homme et à renforcer les garanties protégeant les individus sur son territoire;

Or. en

Amendement 585
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Sous-titre 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite l'Union à intégrer dans ses structures institutionnelles des outils spécialisés pour contrer la répression transnationale russe, y compris les mécanismes sophistiqués d'influence et de coercition opérant par l'intermédiaire de réseaux culturels et religieux liés à l'État, dont ceux associés à l'Église orthodoxe russe;

Or. en

Amendement 586
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Sous-titre 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	note avec inquiétude l'utilisation croissante par la Russie de réseaux criminels comme mandataires dans les actes de répression transnationale visant les dissidents en exil; souligne que cette évolution vers des méthodes susceptibles d'être niées complique la détection et l'attribution des responsabilités; invite l'Union à renforcer la coordination entre les mesures de contre-espionnage et de lutte contre la criminalité organisée afin de contrer la répression organisée par un État et menée par des intermédiaires criminels;

Or. en

Amendement 587
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Sous-titre 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite l'Union à reconnaître que le ciblage des acteurs religieux est une forme de répression politique et à assurer une surveillance et une protection appropriées des personnes et des groupes touchés;

Or. en

Amendement 588
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Sous-titre 13 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	relève que les autorités iraniennes

	peuvent prendre des mesures contre les personnes qui se convertissent au christianisme à l'étranger lorsque de telles activités sont connues, y compris au moyen d'interrogatoires, de détentions ou d'inculpations au titre de la sécurité nationale; souligne également l'existence de rapports faisant état de pressions exercées au moyen d'interrogatoires ou de harcèlements de membres de la famille en Iran; invite l'Union à reconnaître les risques encourus par les convertis chrétiens et leurs familles dans le contexte de la répression transnationale et à assurer des garanties de protection appropriées;

Or. en

Amendement 589
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. demande à la Commission et au SEAE d'intégrer systématiquement la lutte contre la répression transnationale dans l'action extérieure de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 590
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. demande à la Commission et au SEAE d'intégrer systématiquement la lutte	37. demande à la Commission et au SEAE d'intégrer systématiquement la lutte

contre la répression transnationale dans l'action extérieure de l'Union;	contre la répression transnationale dans l'action extérieure de l'Union***, y compris les dialogues politiques et sur les droits de l'homme, l'engagement avec les pays tiers et les pays candidats, et la diplomatie publique, et à faire part publiquement de leurs préoccupations***;

Or. en

Amendement 591
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. demande à la Commission et au SEAE ***d'intégrer systématiquement la lutte contre la répression transnationale dans l'action extérieure de l'Union***;	37. demande à la Commission et au SEAE***, dans les limites des compétences conférées par les traités et sans préjudice des prérogatives des États membres, d'aider les États membres, à leur demande, à aborder la question de la répression transnationale dans les enceintes internationales qui s'y prêtent***;

Or. en

Amendement 592
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. demande à la Commission et au SEAE d'intégrer ***systématiquement*** la lutte contre la répression transnationale dans l'action extérieure de l'Union;	37. demande à la Commission et au SEAE d'intégrer la lutte contre la répression transnationale dans l'action extérieure***, l'engagement diplomatique et les dialogues sur les droits de l'homme avec les pays tiers*** de l'Union;

Or. en

Amendement 593
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. constate avec inquiétude que le phénomène de répression transnationale est plus marqué en Europe que dans d'autres parties du monde, ce qui souligne la vulnérabilité de l'espace politique et juridique européen face aux États autoritaires qui s'attaquent aux personnes qui se réfugient en Europe; souligne le contraste frappant entre la réponse de certains États membres et institutions européennes et les actions menées aux États-Unis, où les autorités sont plus actives et déterminées à répondre aux cas de répression transnationale, en particulier ceux liés aux actions de la République populaire de Chine, en menant des enquêtes, en engageant des poursuites pénales contre les personnes impliquées dans des activités illégales pour le compte de gouvernements étrangers, et en prenant des mesures législatives et opérationnelles pour protéger les personnes issues de la diaspora et lutter contre les réseaux d'influence qui opèrent sur le territoire national;

Or. pl

Amendement 594
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

37 bis. invite la Commission et le SEAE à coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales, y compris les Nations unies, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, pour lutter contre la répression transnationale, et à prendre en considération les pratiques systématiques de répression transnationale des États qui l'exercent au moment d'envisager leur implication ou leurs initiatives au sein des organismes internationaux;

Or. en

Amendement 595
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. demande la mise en place d'un mécanisme d'examen périodique visant à déterminer si les politiques, les pratiques diplomatiques ou les mesures réglementaires de l'Union pourraient involontairement contribuer à des formes de pression transnationale affectant des individus ou des organisations en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 596
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. invite l'Union et ses États

membres à évoquer régulièrement les cas de répression transnationale avec les responsables des pays qui l'exercent et à demander qu'il soit mis fin à ces pratiques;

Or. en

Amendement 597
Engin Eroglu, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. invite l'Union et ses États membres à évoquer régulièrement les cas de répression transnationale avec les responsables des pays qui l'exercent et à demander qu'il soit mis fin à ces pratiques;

Or. en

Amendement 598
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. invite les États membres à soulever les cas de répression transnationale, y compris la coercition par procuration et la répression visant la famille, dans le cadre des relations bilatérales avec les États auteurs de cette répression;

Or. en

Amendement 599
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 ter. invite le SEAE à inclure explicitement la répression transnationale dans le mandat de la représentante spéciale de l'UE pour les droits de l'homme et à veiller à ce qu'elle soit prise en compte dans les rapports de l'Union sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 600
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 quater. invite la Commission et le SEAE à renforcer la communication stratégique sur la répression transnationale, en reconnaissant explicitement qu'il s'agit d'une menace mondiale, en condamnant fermement les auteurs et en indiquant le soutien de l'Union aux personnes ciblées;

Or. en

Amendement 601
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 quinquies. invite la Commission et le SEAE à inclure la conditionnalité de la répression transnationale dans les accords internationaux, les évaluations des droits de l'homme et les cadres de coopération, y compris la possibilité de suspension lorsqu'il existe des preuves crédibles de répression transnationale;

Or. en

Amendement 602
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 sexies. invite la Commission et le SEAE à restreindre ou à suspendre l'assistance financière et l'aide aux pays qui se livrent à des actes de répression dans l'Union, ainsi que le commerce des armes avec ces pays, et à prendre systématiquement en compte les risques de répression transnationale lors de la préparation des accords de financement, de coopération et de partenariat avec les pays tiers;

Or. en

Amendement 603
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 septies. invite la Commission et le SEAE à dialoguer de manière proactive avec les pays où les actes de répression transnationale sont fréquents, tout en reconnaissant que certains États d'accueil peuvent eux-mêmes en être les auteurs, et à tenir compte de cette double réalité dans l'évaluation des risques et les stratégies de dialogue;

Or. en

Amendement 604
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à inclure la répression transnationale en tant que catégorie dans ses rapports sur l'état de droit et sur l'élargissement;	***supprimé***

Or. en

Amendement 605
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à inclure la répression transnationale en tant que catégorie dans ses rapports sur l'état de droit et sur l'élargissement;	***supprimé***

Or. en

Amendement 606
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à inclure la répression transnationale en tant que catégorie dans ses rapports sur l'état de droit et sur l'élargissement;	38. invite la Commission ***et les États membres*** à inclure la répression transnationale en tant que catégorie dans ses rapports sur l'état de droit et sur l'élargissement;

Or. en

Amendement 607
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à inclure la répression transnationale en tant que catégorie dans ***ses rapports*** sur l'état de droit et sur l'élargissement;	38. invite la Commission à inclure la répression transnationale en tant que catégorie dans ***son rapport*** sur l'état de droit et ***ses rapports*** sur l'élargissement;

Or. en

Amendement 608
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. demande à la Commission de faire de la répression transnationale une priorité lors de la mise en œuvre du bouclier européen de la démocratie;	***supprimé***

Or. en

Amendement 609
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. demande à la Commission de faire de la répression transnationale une priorité lors de la mise en œuvre du bouclier européen de la démocratie;	***supprimé***

Or. en

Amendement 610
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. ***demande à la Commission de faire de la répression transnationale une priorité lors de la mise en œuvre du*** bouclier européen de la démocratie;	39. ***condamne le «***bouclier européen de la démocratie***» en tant que vecteur de centralisation, de grignotage des compétences et de conformité politique***; ***souligne que la lutte contre la répression transnationale ne doit pas être utilisée pour justifier une surveillance au niveau de l'Union, une collecte centralisée de données ou un contrôle de facto du débat public légal, y compris grâce à des cadres de gouvernance des plateformes; rappelle que la sécurité nationale reste de la seule responsabilité de chaque État membre et que l'action de l'Union doit respecter les principes d'attribution, de subsidiarité et de proportionnalité;***

Or. en

Amendement 611
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. ***demande à la Commission*** de faire de la répression transnationale une priorité ***lors de la mise en œuvre du bouclier européen de la démocratie***;	39. ***souligne la nécessité pour l'Union*** de faire de la ***lutte contre la*** répression transnationale une priorité***, tout en garantissant le plein respect des libertés fondamentales et du droit à la liberté d'expression, sans recourir à des mécanismes centralisés susceptibles de restreindre ces droits***;

Or. ro

Amendement 612
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. demande à la Commission de faire de la répression transnationale une priorité ***lors de*** la mise en œuvre du bouclier européen de la démocratie;	39. demande à la Commission de faire de la répression transnationale une priorité ***dans*** la mise en œuvre du bouclier européen de la démocratie***, en particulier dans le Centre européen pour la résilience démocratique***;

Or. en

Amendement 613
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*

39. demande à la Commission de faire de la répression transnationale une priorité ***lors de la mise en œuvre du bouclier européen de la démocratie***;	39. demande à la Commission de faire de la répression transnationale une priorité ***dans la lutte contre l'ingérence étrangère***;

Or. en

Amendement 614
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	39 bis. invite la Commission et le SEAE à approfondir la coopération stratégique avec les partenaires du G7 et d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs afin de lutter contre la répression transnationale; insiste sur la création de mécanismes multilatéraux de partage d'informations et d'alerte précoce;

Or. en

Amendement 615
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	39 bis. invite les États membres, dans le cadre de leurs politiques extérieures, à fournir une protection diplomatique et un soutien aux personnes ciblées par la répression transnationale dans les pays tiers, y compris au moyen de visas d'urgence ou d'autres mesures de protection par l'intermédiaire des délégations de l'Union, si nécessaire;

Or. en

Amendement 616
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. invite les futures présidences du Conseil à donner la priorité à la répression transnationale dans le programme de l'Union et à œuvrer en faveur d'une approche cohérente de l'Union en la matière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 617
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. invite les futures présidences du Conseil à ***donner la priorité à la répression transnationale dans le programme de l'Union et à œuvrer en faveur d'une*** approche cohérente de l'Union ***en la matière***;	40. invite les futures présidences du Conseil à ***faciliter les échanges volontaires entre les États membres sur la lutte contre la répression transnationale, en mettant l'accent sur la coopération pratique et les bonnes pratiques, sans rechercher une*** ***«***approche cohérente de l'Union***»*** ***centralisée qui porterait atteinte à la subsidiarité ou aux responsabilités des États membres en matière de sécurité nationale***;

Or. en

Amendement 618
Hannah Neumann

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. invite les futures présidences du Conseil à donner la priorité à la répression transnationale dans le programme de l'Union et à œuvrer ***en faveur d'une*** approche cohérente de l'Union en la matière;	40. invite les futures présidences du Conseil à donner la priorité à la répression transnationale dans le programme de l'Union***, à faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les États membres,*** et à œuvrer ***à l'élaboration d'une communication du Conseil définissant une*** approche cohérente de l'Union en la matière;

Or. en

Amendement 619
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. invite les futures présidences du Conseil à ***donner la priorité à la répression transnationale dans le programme de l'Union et à œuvrer en faveur d'une approche cohérente de l'Union en la matière***;	40. invite les futures présidences du Conseil à ***encourager la coordination volontaire entre les États membres***;

Or. en

Amendement 620
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. invite les ***futures présidences du***	40. invite les ***États membres à***

Conseil à donner la priorité à la répression transnationale ***dans le programme de l'Union et à œuvrer en faveur d'une approche cohérente de l'Union en la matière***;	***échanger régulièrement des informations et à coopérer pour lutter contre*** la répression transnationale;

Or. en

Amendement 621
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. invite la Commission, les États membres et le SEAE à faire en sorte que les risques de répression transnationale soient pris en compte dans la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile de l'Union, y compris dans la désignation des «pays d'origine sûrs» et des «pays tiers sûrs», et à réexaminer ces désignations lorsque des pays se livrent à la répression transnationale; invite les colégislateurs à prendre en compte, dans les négociations en cours sur le règlement instituant une procédure de retour à la frontière, le risque accru d'exposition à la répression transnationale dans le contexte du retour et de la réadmission;

Or. en

Amendement 622
Engin Eroglu, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. invite la Commission et le SEAE à

approfondir la coopération stratégique avec les partenaires du G7 et d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs afin de lutter contre la répression transnationale; insiste sur la création de mécanismes multilatéraux de partage d'informations et d'alerte précoce; encourage l'échange structuré de bonnes pratiques concernant la protection des groupes vulnérables de la diaspora et la protection législative de la souveraineté nationale;

Or. en

Amendement 623
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. encourage les États membres, la Commission et le SEAE à coopérer dans la lutte contre la répression transnationale avec d'autres organisations intergouvernementales, notamment les Nations unies, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et à tenir compte des pratiques systémiques de répression transnationale des États qui en sont auteurs lors de l'examen de leur engagement et de leurs initiatives au sein d'organisations internationales;

Or. pl

Amendement 624
António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. souligne que la résilience démocratique de l'Europe est mieux préservée par le pluralisme, des États membres forts et souverains et une coopération volontaire que par des structures bureaucratiques centralisées et des approches «passe-partout»;

Or. en

Amendement 625
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. invite les États membres et les institutions de l'Union à considérer la répression transnationale comme une grave ingérence étrangère et une menace pour la sécurité nécessitant une réponse européenne coordonnée et stratégique;

Or. en

Amendement 626
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 40 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 ter. condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation par le régime cubain des brigades médicales pour tenter de redorer son blason à l'étranger; souligne que les conditions et la coercition imposées aux médecins constituent non seulement une forme d'esclavage moderne, mais aussi une forme de

répression transnationale; demande instamment aux États membres de ne jamais recourir à ces brigades, car elles contribuent aux violations des droits de l'homme; presse la Commission et le SEAE de coordonner une approche «Équipe Europe» dans les pays tiers qui utilisent ces brigades médicales afin de fournir aux médecins une assistance ciblée;

Or. en

Amendement 627
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 ter. se félicite de la déclaration des dirigeants du G7 sur la répression transnationale et invite le Conseil et la Commission à renforcer encore la coordination au niveau du G7 et des Nations unies, notamment par un engagement soutenu au sein du Conseil des droits de l'homme et un soutien aux travaux du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme;

Or. en

Amendement 628
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 40 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 quater. condamne fermement les crimes commis par le régime de Maduro,

qui s'apparentent à des crimes contre l'humanité; souligne que le régime de Maduro a commis de nombreux crimes transnationaux qui s'apparentent à une répression transnationale; demande instamment aux pays tiers où ces crimes ont été commis d'enquêter sur ces crimes et de traduire leurs auteurs en justice; invite la Commission et le SEAE à fournir une assistance active aux pays qui accueillent des dissidents vénézuéliens afin de les protéger contre la menace de la répression transnationale du régime de Maduro; souligne qu'en dépit de l'intervention des États-Unis et de la destitution de Maduro, les dirigeants du régime actuel se trouvaient déjà au sommet du processus décisionnel pour les crimes commis sous le régime de Maduro, y compris les actes de répression transnationale; estime donc que les sanctions actuelles ne devraient pas être levées, mais qu'il convient au contraire d'exercer une pression accrue pour sanctionner les responsables de crimes contre l'humanité, y compris la répression transnationale;

Or. en

Amendement 629
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 quater. invite les États membres à promouvoir l'élaboration d'une convention du Conseil de l'Europe sur la répression transnationale établissant des normes contraignantes en matière de prévention, de protection et de responsabilité;

Or. en

Amendement 630
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 40 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 quinquies. exhorte le Nicaragua à respecter la dignité humaine et les libertés fondamentales de tous les citoyens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays; demande à la représentante spéciale de l'UE pour les droits de l'homme de surveiller et d'évaluer les violations des droits de l'homme commises par le régime nicaraguayen et de présenter des recommandations d'action; demande à l'Union et à ses États membres d'accroître leur soutien politique, financier et technique aux médias indépendants, aux dissidents et aux initiatives de la société civile opérant en dehors du Nicaragua;

Or. en

Amendement 631
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 quinquies. estime qu'il est essentiel de poursuivre l'examen de la répression transnationale au sein du Conseil des droits de l'homme et d'autres enceintes pertinentes des Nations unies consacrées aux droits de l'homme et de soutenir le travail du Haut-Commissariat des Nations

unies aux droits de l'homme sur cette question; invite donc le SEAE à continuer à faire de la répression transnationale une priorité dans son engagement au sein du Conseil des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 632
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 sexies. est fermement convaincu que l'Union devrait se coordonner étroitement avec des alliés partageant les mêmes valeurs, notamment le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie, y compris par l'échange de bonnes pratiques en matière de législation, de protection des victimes, d'imputation et de sanctions à l'encontre des réseaux de mandataires;

Or. en

Amendement 633
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.	41. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres ***et à Interpol***.